



HAL
open science

Les pratiques de courses de lévriers en France sur cynodrome

Sophie Chevalier, Thierry Wendling

► **To cite this version:**

Sophie Chevalier, Thierry Wendling. Les pratiques de courses de lévriers en France sur cynodrome. 2021. hal-03332424

HAL Id: hal-03332424

<https://hal.science/hal-03332424v1>

Submitted on 2 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES PRATIQUES DE COURSES DE LÉVRIERS EN FRANCE SUR CYNODROME (version du 19.03.2021+)

| | | |
|---|---|---|
|  |  |  |
| <p><i>La présentation des lévriers de course</i></p> <p><i>Soissons, 1.4.2018</i></p> <p><i>(photogr. T.Wendling)</i></p> | <p><i>Tirage au sort de la casaque des concurrents</i></p> <p><i>Liverdy, 15.9.2018</i></p> <p><i>(photogr. T.Wendling)</i></p> | <p><i>L'arrivée de la course</i></p> <p><i>Soissons, 1.4.2018</i></p> <p><i>(photogr. T.Wendling)</i></p> |

Description sommaire

Préalable : Ce rapport a été rédigé en 2020 (derniers éléments ajoutés en 2021) sur la base d'une enquête réalisée essentiellement en 2018-2019. Or l'année 2020 correspond à un tournant radical dans l'histoire des courses de lévriers en France, car les sociétés de courses ont été confrontées d'une part au retrait de l'agrément pour l'organisation des courses avec paris (qui faisaient initialement l'objet central de cette fiche) et d'autre part à l'épidémie de Covid-19 qui a, courant 2020, ralenti la recomposition de la pratique (et aussi contrarié la poursuite de l'enquête ethnographique). Le rapport est rédigé selon un « présent ethnographique » qui correspond donc généralement à la pratique jusqu'en 2019 ; et quand cela s'avère nécessaire, des précisions datées sont fournies.

En France, les courses de lévriers regroupent deux types de pratiques avec les chiens : celles que l'on qualifie de courses en tant que telles, ou *racing*, et celles qui se nomment « poursuite à vue sur leurre » (PVL) ou *coursing*, lors desquelles deux lévriers courent sur un parcours naturel (par ex. un pré) à la poursuite d'un dispositif mobile selon un parcours zigzaguant. Le *racing* se réalise quant à lui exclusivement sur cynodrome : plusieurs lévriers (jusqu'à huit) courent après un leurre, dont le trajet suit l'ovale de la piste.

Jusqu'à fin 2019, certaines de ces courses sur cynodrome font l'objet de « paris mutuels » (les autres courses sur cynodrome étant qualifiés d'« épreuves de travail »). Une réglementation, une sociabilité et une culture spécifiques accompagnent les courses avec paris qui font plus particulièrement l'objet de la présente fiche d'inventaire. Comme le pari mutuel n'implique alors qu'un faible apport financier pour les associations organisatrices, mais quasiment aucun pour les

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

propriétaires de chiens, c'est une motivation moins financière que sociale et culturelle qui stimule la tenue de ces courses.

Les autres courses de type *racing* (sans paris mutuels) et PVL étaient et continuent après 2019 d'être organisées sous la supervision de la Société Centrale Canine, association créée en 1881 (SCC), qui fédère toutes les activités canines en lien avec la notion moderne de race (pedigree, expositions, concours, éducation canine).

Pour toutes les activités de *racing* (avec ou sans paris), il faut considérer la reproduction des chiens et leur élevage, leur dressage et particulièrement leur entraînement. La course d'un lévrier après un leurre résulte en effet d'un apprentissage progressif qui permet seul d'exprimer la célérité dont est capable ce chien.

Les pratiquants sont tous des amateurs regroupés dans des associations. Jusqu'à présent, ils se déplaçaient d'un cynodrome à l'autre selon un calendrier des courses fixé soit par la Fédération française des Sociétés de courses de lévriers (FFSCL), soit par la Commission Nationale d'Utilisation des Lévriers de la SCC.

Ces pratiques sont le lieu d'une sociabilité intense entre pratiquants, mais aussi avec un public de spectateurs qui était d'autant plus important et populaire que les courses donnaient lieu à paris. À partir des années 1990, ces pratiques (avec ou sans paris) connaissent néanmoins un déclin important avec une réduction du nombre de pratiquants, du cheptel de chiens et de la fréquence des réunions. En contraste, le PVL connaît chez les propriétaires de lévriers un succès croissant.

L'annulation des courses à pari mutuel, dès début 2020, pose dès lors la question du maintien des courses de lévriers sur cynodrome et de la transmission d'une tradition sportive qui existe depuis environ un siècle. Si la FFSCL et les sociétés qui y adhéraient ont dû se dissoudre courant 2020, reste la question en suspens de l'avenir que les propriétaires choisiront pour l'activité de leurs chiens : intégration à la SCC —qui n'est cependant pas possible pour tous les chiens qui couraient avec la FFSCL ; maintien d'une activité sur cynodrome en dehors de la SCC, voire création de nouvelles formes associatives et compétitives, avec notamment renouvellement d'une offre de "spectacle" destiné à un public plus large que les seuls propriétaires ; disparition à terme de toute pratique sur cynodrome.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

Les pratiques de courses de lévriers en France sur cynodrome

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

Pratiques sociales, rituels ou événements festifs

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Les propriétaires et les éleveurs

La communauté des courses de lévriers se compose de personnes individuelles et d'organismes, aux statuts et rôles divers, et de chiens qui assurent sur le cynodrome le spectacle sportif, majoritairement des *whippets*, parfois des *greyhounds* et accessoirement d'autres races de lévriers (cf. I.5 Description de la pratique).

Les personnes individuelles se répartissent essentiellement entre les maîtres des chiens, qui courent ou qui organisent la réunion sportive, et les spectateurs et parieurs, qui viennent apprécier le spectacle sportif et pour certains d'entre eux parier.

Pour que la course puisse avoir lieu, le groupe le plus important est composé d'individus propriétaires des lévriers qui participent aux concours. Ils se retrouvent, soit lors d'entraînements et courses de travail dans le cynodrome proche de chez eux dont ils sont membres, mais aussi à l'occasion des compétitions réalisées par les sociétés ou clubs sous l'égide de leur Fédération (FFSCL ou SCC, cf. ci-dessous). À l'intérieur de cette communauté de propriétaires, on relève que plusieurs membres ont entre eux des liens de parenté – on s'intéresse souvent aux chiens et aux courses parce qu'un conjoint, un parent, la belle-famille ont/avaient des lévriers. Ils s'inscrivent aussi dans des réseaux de sociabilité forte, parfois en concurrence, qui vont au-delà du cynodrome, et qui sont transnationaux (surtout dans le monde francophone, en Belgique et en Suisse, et aussi plus largement en Europe). Ainsi, un membre d'une société de lévriers a invité les autres sociétaires au mariage de sa fille ; ou une personne ayant déménagé, son installation a été facilitée par les membres de la société locale.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



*Spectacle sportif, passion d'un éleveur et transmission entre générations
Soissons, 1.4.2018*

(photogr. T.Wendling)

La pratique du groupe ne se limite pas aux journées de courses : les chiens doivent être élevés et entraînés. Si propriétaire et entraîneur ne font le plus souvent qu'un, tous ne pratiquent pas nécessairement la reproduction des chiens. Ceux-ci proviennent souvent de quelques élevages en France, ou en Europe, dont les éleveurs peuvent aussi faire courir leurs lévriers lors des courses et championnats officiels.

Sur le cynodrome, les jours de courses, sont donc présents des propriétaires-entraîneurs, des propriétaires-entraîneurs-éleveurs et plus rarement des éleveurs fréquentant le milieu des courses et y présentant simplement leurs chiens. Socialement, les « gens de course » appartiennent majoritairement aux classes ouvrières ou à la petite classe moyenne. Tous consacrent un temps considérable à ce loisir, car tous sont des amateurs et non pas des professionnels - à l'exception de certains éleveurs qui tirent un revenu de la vente des chiots. Lors des courses, certains membres de la société locale hôte et de la fédération endossent des rôles spécifiques, notamment ceux de juges, starters, leurristes et commissaires de courses.

Les courses canines attirent par ailleurs des spectateurs : habitants du quartier ou de la région où se trouve le cynodrome qui viennent voir le spectacle, parents, amis ou connaissances de participants à la compétition, propriétaires de lévriers « à la retraite » ou encore trop jeunes pour courir, ou encore modestes parieurs car c'est uniquement sur le lieu du cynodrome que sont ouverts les paris (jusqu'à fin 2019), à la différence du PMU. La participation du public fluctue en fonction de la météo. Beaucoup de spectateurs viennent en famille pour voir les chiens courir, boire un verre, s'amuser à jouer quelques euros.



Pour attirer plus de public, la course à pari mutuel peut être associée à une autre manifestation

Vide-grenier sur le cynodrome de Soissons, 5.4.2015

(photogr. T.Wendling)

Les associations, fédérations et organismes

Jusqu'en 2020, deux systèmes coexistent dans l'organisation des courses de lévriers sur cynodromes, d'un côté la Fédération Française des Sociétés de Courses de Lévriers (FFSCL) et ses sociétés qui sont seules habilitées au pari mutuel, de l'autre la Société Centrale Canine (SCC) et ses clubs.

C'est sur la FFSCL, créée en 1978, et ses associations qu'a porté plus particulièrement la recherche initiale. Jusqu'en 2019, la FFSCL bénéficie du droit d'associer un « pari mutuel » (en application du décret n° 83 / 922 du 20 octobre 1983) à certaines courses qu'elle supervise. La participation au pari mutuel se déroule exclusivement au moment des courses et sur le lieu même où elles se déroulent ; elles sont donc à distinguer strictement du « pari mutuel urbain » (PMU) devenu aujourd'hui synonyme de pari hippique et auquel les parieurs peuvent participer depuis les innombrables lieux de vente (souvent associés à l'activité bar - tabac). Lors des courses de lévriers, seul l'organisateur peut prendre les paris (il n'y a pas d'équivalent aux bookmakers britanniques). La FFSCL s'est dissoute en 2020.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



*Claude Klein, président de la FFSCCL
Liverdy, 15.9.2018
(photogr. T.Wendling)*

Selon la loi de 1901 régissant les associations, les personnes qui font participer leurs chiens à des courses avec pari sont organisées en associations loi 1901, qui dans le cadre de la FFSCCL étaient systématiquement dénommées « sociétés ». Alors qu'il en existait encore vingt-deux en 1990, on n'en compte plus que sept en 2019 : la Société méridionale de courses de lévriers, la Société de courses du lévrier montalbanais, la Société de l'Aisne de courses de lévriers, la Société de courses de lévriers du Grand Ouest, la Société luchonnaise de courses de lévriers, la Société rhodanienne de courses de lévriers et la Société française de courses de lévriers. Ces sociétés étaient liées à un cynodrome qu'elles possédaient ou louaient. Au fil des années, le renouvellement des membres s'est révélé de plus en plus difficile ; si des enfants ou petits-enfants viennent toujours admirer et caresser les lévriers, la population de membres actifs tend à vieillir. Quand un membre âgé se retire alors qu'il assurait une fonction spécialisée essentielle (par ex. le « leurriste »), la question de la survie même de l'association peut se poser crument. Ce sont des petites associations dont le nombre d'adhérents varie mais reste ces dernières années inférieures à une centaine de membres : il va en 2019 de 75 pour la Société française des courses de lévriers, à Liverdy, à 45 pour la Société méridionale des courses de lévriers, à Toulouse. La fédération (FFSCCL) qui en émane (et qui les chapeaute) ne bénéficie en conséquence que de moyens humains et financiers limités.

La Société Centrale Canine (SCC) connaît une tout autre ampleur, ainsi qu'en témoigne son siège, un bâtiment récent de cinq étages, situé à Aubervilliers. Fondée en 1881 pour l'amélioration des races de chiens en France, la SCC a gardé son qualificatif de « société » malgré l'évolution des termes et son passage de société à association puis à fédération d'associations. La SCC fédère toutes les activités canines en lien avec la notion moderne de race (pedigree, expositions, concours, éducation canine). Elle a la charge de tenir à jour le *Livre des origines français* (LOF, 1885), ou registre d'état civil de l'espèce canine en France. Elle met en place un système de lettrage et indique la lettre qui sera la première du nom de tous les chiens nés la même année (dès 1926). À la suite de la Fédération cynologique internationale, la SCC fixe également le standard de toutes les races de chiens reconnus, selon des critères morphologiques et comportementaux, et attribue pour la France un pedigree à chaque chien qui satisfait à ceux-ci, dans le respect d'une généalogie confirmée. Cette inscription se fait après un examen de confirmation mené devant des juges.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



*Exposition canine internationale
organisée par la Société Canine de l'Ile de France
(affiliée à la SCC)
présentation d'un whippet sur le « ring »
Le Bourget, 13.1.2019
(photogr. T.Wendling)*



*Exposition canine internationale
À quoi rêve ce lévrier afghan ?
(à côté du stand d'une société de production et de
commercialisation d'aliments pour animaux familiers)
Le Bourget, 13.1.2019
(photogr. T.Wendling)*



*Exposition canine internationale
Deux Irish Wolfhound, la plus grande race de lévriers,
dans le stand d'une éleveuse
Le Bourget, 13.1.2019
(photogr. T.Wendling)*



*Exposition canine internationale
Toilettage d'un lévrier Afghan avant présentation
devant un juge (et un caniche au premier plan)
Le Bourget, 13.1.2019
(photogr. T.Wendling)*

La SCC fédère ainsi des « clubs de race » (environ 110 consacrés chacun à une race spécifique, et

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

d'audience nationale, par ex. le Club français du Whippet ; certaines races faiblement représentées se regroupant dans un club unique selon une logique régionale comme « les Lévriers d'Irlande et d'Écosse », il y a sept clubs de races pour le groupe 10 qui est celui des lévriers) et des clubs d'utilisation (environ 1200 qui mettent en avant une ou plusieurs activité(s) canine(s) et ont un bassin de recrutement généralement régional, par ex. le Club du Lévrier de Course de l'Île-de-France, situé sur l'Île Belle à Meulan-en-Yvelines). En 2020, il y a 35 clubs de travail pour lévriers, dont 18 associant officiellement des activités de cynodrome et de PVL, 7 exclusivement sur cynodrome, 10 uniquement en PVL.

La SCC organise toute sorte de concours en fonction des aptitudes éventuellement propres à chaque race, depuis l'*agility* (un parcours d'obstacle) qui peut concerner quasiment toutes les races jusqu'aux épreuves pour chiens de troupeau où s'illustrent principalement les Borders Collies et les Bergers Australiens.

Dans ce cadre général, la SCC coordonne aussi des épreuves spécifiquement destinées aux chiens du groupe 10 (cf. infra "Les races de lévriers"), en particulier les courses sur cynodrome (sans pari) et les poursuites à vue. Elle délivre le carnet de travail qui permet le passage du Brevet d'aptitude à la course (BAC) ou du Brevet de poursuite à vue (BPV). La Commission nationale d'utilisation des lévriers (CNUL), dite « Commission Lévriers », est l'une des commissions de la Société Centrale Canine, dont le travail est d'approuver le calendrier des championnats proposé par les associations canines territoriales (filiales régionales de la SCC), d'étalonner et d'agréeer les cynodromes pour que des courses puissent y prendre place. Elle tient le compte des certificats de travail des chiens – avec un quota par races ; elle fixe les montants des engagements lors d'épreuves nationales, des subventions aux sociétés organisatrices de championnats et le montant des défraiements aux juges.

Enfin, les pratiques des membres de la FFSCCL étaient encadrées par le ministère de l'Intérieur qui délivrait l'autorisation de courses par le biais des Directions Départementales de Protection des Populations – services vétérinaires de la DDPP, et qui contrôle, jusqu'en 2019, la tenue des paris. Tout ce qui concerne les chiens directement (reproduction et élevage, bien-être animal) dépend du ministère de l'Agriculture. La SCC bénéficie ainsi d'une délégation de mission de service public du ministère de l'Agriculture pour la tenue du livre généalogique des chiens de race (le LOF, qui représente une part essentielle du chiffre d'affaires de cette association reconnue depuis 1914 d'utilité publique). Les membres de la FFSCCL et leurs chiens dépendaient ainsi aussi, sur ces différents plans, de la Société centrale canine (SCC).

Le règlement édicté par la CNUL interdisait qu'une Société de Courses à Pari Mutuel organise des épreuves relevant de la SCC ou encore que les membres du bureau d'une Société soient aussi membres du bureau d'un club de la SCC (sauf dérogation). En revanche, un club et une société pouvaient partager un même cynodrome, et leurs membres appartenir aux deux associations. Il faut enfin préciser que la participation aux courses d'une fédération n'interdisait pas la participation à celles de l'autre, et il y a de fait des chiens qui étaient inscrits aux courses des deux fédérations ; cependant, le cadre réglementaire fait que tous les chiens de FFSCCL ne pouvaient pas être alignés en SCC, et qu'inversement tous les propriétaires de chiens courant en SCC ne recevaient pas ou ne demandaient pas l'agrément nécessaire pour le pari mutuel. En revanche, il y a un certain consensus à reconnaître une exclusivité des deux pratiques : un chien ne peut alterner courses sur cynodrome et poursuites à vue car il acquiert dans l'habitude de l'une des comportements difficilement compatibles avec l'autre.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

Les courses de lévriers s'organisent en France, autour de trois pratiques distinctes : les poursuites à vue sur leurre, les courses sur cynodromes avec paris mutuels jusqu'à fin 2019, et les courses de travail sur cynodromes sans paris. D'un point de vue canin, il y avait peu de différences entre courses sur cynodrome avec paris ou sans paris, mais d'un point de vue humain les paris mutuels transformaient l'organisation sociale et la sociabilité. Soit l'activité reste limitée à un entre-soi des propriétaires de lévriers, soit elle crée un spectacle où les actions d'un petit groupe de forte interconnaissance (les propriétaires et leurs chiens) attirent un public disparate (les spectateurs et parieurs). Comme dans les courses hippiques, le « rond de présentation » symbolise la dimension spectaculaire et "sportive" de ce sport (sportive au sens de donnant lieu à paris) : c'est le lieu et le moment privilégié (juste avant la course) pour approcher les chiens, admirer leur beauté, évaluer leur forme sportive ; seuls les cynodromes où se déroulaient des courses avec paris comportent, ou érigeaient provisoirement, un tel rond de présentation.

La fin de l'autorisation des paris mutuels, décidée en 2019, survient dans un contexte de fort déclin de la pratique, puisqu'il ne subsiste alors en France que sept sociétés de courses de lévriers.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



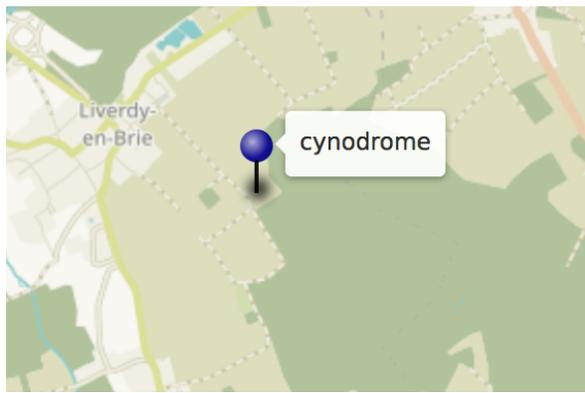
Carte des cynodromes relevant de la FFSCCL en exercice en 2018-2019
(carte réalisée avec Openstreetmap.org)

Cette carte des sept cynodromes en activité en 2018-2019 dégage plusieurs tendances. À l'exception d'une société située à Toulouse, toutes les autres sont localisées dans des villes de moyenne ou petite importance, voire dans des villages. Par ordre d'importance de population des villes d'accueil, en effet :

- la Société méridionale de courses de lévriers se situe à Toulouse (Haute-Garonne), 480 000 habitants,
- la Société de courses du lévrier montalbanais, à Montauban (Tarn-et-Garonne), 60 000 hab.,
- la Société de l'Aisne de courses de lévriers, à Soissons (Aisne), 28 000 hab.,
- la Société de courses de lévriers du Grand Ouest, à Maulévrier (Maine-et-Loire), 3100 hab.,
- la Société luchonnaise de courses de lévriers, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), 2300 hab.,
- la Société rhodanienne de courses de lévriers, à Châtillon-la-Palud (Ain), 1600 hab.,
- la Société française de courses de lévriers, à Liverdy (Seine-et-Marne), 1300 hab.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Si les cynodromes s'avèrent donc à l'écart des grandes agglomérations, sont-ils, à un niveau plus local, mieux intégrés dans le tissu urbain ou villageois ? Il semble que non, car du nord au sud de la France, on peut mesurer l'éloignement entre les lieux où sont implantés les cynodromes et le centre des communes qui les accueillent. À Soissons, le cynodrome est au nord de la ville dans la boucle de l'Aisne sur des terrains inondables. Un chemin de terre permet d'atteindre celui de Liverdy-en-Brie. Si, à Maulévrier, il est séparé de l'espace bâti par le Parc oriental, il se retrouve également, à Châtillon-la-Palud, en dehors du village, au-delà de l'Ain. De même, le « cynodrome du Ramier » se trouve en plein champ, à plus d'1 km de l'aéroport et de la zone industrielle de Montauban. À Toulouse, le cynodrome est à 5 km du centre-ville, entre la Garonne, le lac de Sesquières (un centre nautique), des champs et un lotissement. Aussi est-ce finalement dans la petite station thermale de Bagnères-de-Luchon que le cynodrome se retrouve le plus proche du centre-ville, avec une piste au bord des maisons.

| | |
|---|---|
|  |  |
| <p><i>Implantation du cynodrome de Liverdy à l'écart de l'agglomération</i></p> <p><i>espace grisé = bâti, vert = forêts, beige = terres agricoles</i></p> <p><i>Source : Openstreetmap.org</i></p> | <p>Depuis Liverdy-en-Brie, un chemin de terre conduit au cynodrome.</p> <p><i>Liverdy, 16.9.2018</i> <i>(photogr. T.Wendling)</i></p> |



Les bâtiments et la piste du cynodrome de Liverdy

Liverdy, 15.9.2018

(photogr. T.Wendling)

Des raisons pratiques expliquent ces situations excentrées comme la pression immobilière sur les zones constructibles, la nécessité d'un terrain plat, le problème de voisinage que peut entraîner la présence de nombreux chiens, accueil des camping-cars des participants, mais il faut se rappeler qu'elles ne présentent jamais un caractère absolu ; la ville de Londres, certes très étendue, comptait de nombreux cynodromes, et il en existait également un aux portes de Paris, à Courbevoie, desservi par des trains venant de la gare Saint-Lazare. Cette localisation périphérique trahit surtout la faiblesse démographique de la pratique, et cela ne manquait pas d'avoir des effets en retour sur la participation au pari mutuel car les réunions n'étaient accessibles qu'en voiture personnelle (il n'y a ni transport en commun existant, ni navette prévue).

Les associations qui organisent des courses sur cynodrome sans pari et relèvent de la SCC sont un peu plus nombreuses. Parmi les 35 « clubs de travail » de la SCC consacrés aux lévriers, 25 ont une activité cynodrome (soit exclusive pour 7 d'entre elles, soit partagée avec le PVL pour les

18 autres).



Carte des cynodromes relevant de la SCC en exercice en 2020

(carte réalisée avec Openstreetmap.org)

Les caractéristiques de ces lieux de pratique sans paris restent équivalents à ceux déjà notés précédemment pour les sociétés relevant de la FFSC. Typiquement, ces cynodromes se trouvent un peu à l'écart d'un village ou d'un bourg. Aux cas urbains de Toulouse et de Soissons déjà évoqués pour les courses avec paris, s'ajoute, pour les courses sans paris, le cynodrome de Perpignan (120.000 habitants). Celui-ci s'avère être également situé dans une zone péri-urbaine, précisément dans un espace agricole entre l'autoroute La Catalane et le cimetière du Sud.

Si tout cynodrome nécessite un vaste espace plat, l'infrastructure de base reste limitée à quelques éléments : des boîtes de départ, un abri contre les intempéries ou le soleil qui puisse servir de buvette, des WC à proximité, un espace d'accueil idéalement ombragé pour les camping-cars des propriétaires de chiens. Quatre cynodromes s'avèrent encore partagés par deux associations

jumelles, l'une de la FFSCCL, l'autre de la SCC. Il s'agit de Soissons, Liverdy, Montauban et Châtillon-la-Palud. Cela pouvait correspondre à un doublon associatif (quasiment mêmes membres) qui répondait au double système de courses, mais pouvait aussi exprimer des orientations différentes.

Pratique similaire à l'étranger

En France, les courses de lévriers sur cynodrome restent une pratique d'amateurs. Ces courses tirent pourtant leur origine des États-Unis et du Royaume-Uni (cf. partie III.1. Historique), où elles ont donné lieu, ainsi que dans plusieurs autres pays anglo-saxons ou asiatiques, à une importante industrie du divertissement et des jeux de hasard.

En Angleterre, l'ancienne popularité des courses de chiens se reflète dans la formule courante *going to the dogs*, littéralement « aller aux chiens », qui sous-entend se rendre dans un cynodrome pour parier sur les courses. Malgré une constante baisse de fréquentation depuis la fin du XX^e siècle, on compte encore plus de vingt « stadiums » en Angleterre. Dans le Grand Londres, il y en a par exemple deux : le *Crayford Stadium*, qui organise des matinées tous les mardi, jeudi et samedi et des soirées les vendredi et samedi (avec un restaurant pouvant servir 250 menus) ; et le *Romford Greyhound Stadium*, qui, doté d'une capacité plus importante, peut accueillir jusqu'à 1700 spectateurs, et contient aussi plusieurs bars et restaurants. À l'instar de ces deux exemples, les cynodromes anglais offrent tous plusieurs réunions par semaine, avec une piste à l'extérieur et un grand bâtiment d'où plusieurs centaines ou milliers de personnes peuvent assister aux courses, tout en pariant, buvant ou mangeant. Réglementés par le *Greyhound Board of Great Britain*, ces cynodromes sont, au XXI^e siècle, confrontés à différentes difficultés : la concurrence d'autres pratiques populaires, la pression immobilière, la nécessaire affirmation d'un *responsible gambling* (jeu responsable) et la question du traitement des animaux. Si, au milieu du XX^e siècle, les *dogs* étaient la deuxième activité sportive, en termes de spectateurs (après le football), ils subissent depuis un long déclin.

Les principaux autres pays anglo-saxons à organiser des courses de lévriers sont l'Irlande, les États-Unis et l'Australie. L'Irlande, où se continue parallèlement au *racing* (sur cynodrome) le *coursing* (la poursuite d'un lièvre vivant par deux chiens muselés), est aussi une région d'élevage de *greyhounds* qui sont exportés vers le Royaume-Uni.

Une popularité acquise de longue date et un déclin encore plus fort qu'aux îles britanniques se constatent aux États-Unis. Sous l'influence de l'opinion publique, les législations (qui varient selon les États) tendent vers la disparition des courses. La Floride, qui était l'État ayant le plus de cynodromes et aussi le plus ancien en service, le *Derby Lane Greyhound Track*, à St Petersburg, depuis 1925, a ainsi voté en 2018 un amendement de la Constitution de l'État pour une suppression progressive des courses commerciales de chiens avec paris. Vers 2022, on ne devrait ainsi plus compter que trois cynodromes en activité dans tous les États-Unis (dans l'Iowa et en Virginie-Occidentale).

En Australie, la pratique reste en revanche importante, même si elle fait l'objet de débats politiques et sociaux récurrents. Des centaines de courses sont disputées dans la quarantaine de cynodromes qui existent à travers le pays. Parmi ceux-ci, *Wentworth Park* accueille par exemple à Sidney 104 compétitions annuelles, dont la Million Dollar Chase, assurément la mieux dotée au monde puisqu'elle offre, comme son nom l'indique, une récompense d'un million de dollars au propriétaire du vainqueur. Ces dernières années se sont multipliées les annonces de scandales (décès de chiens pendant les courses, dopage, maltraitance, usage de leurres vivants pour l'entraînement, liens avec le « crime organisé »). Tirillés entre des critiques médiatisés et un engouement populaire associé au lobbying des entrepreneurs de jeux, les pouvoirs publics semblent régulièrement hésiter entre interdictions et autorisations, voire subventions.

D'autres pays du Commonwealth et du Pacifique accordent ou accordaient une place importante aux courses de lévriers. Si elles sont par exemple toujours bien présentes en Nouvelle-Zélande, elles ont en revanche récemment disparu de Macao ; de 1963 à 2018, le « canidrome » y était en effet l'un des éléments de l'empire du jeu que Stanley Ho avait bâti dans l'ancien comptoir portugais. Comme souvent ailleurs, c'est notamment la condamnation sociale du mauvais traitement réservé aux animaux qui a eu raison d'une pratique jusque-là bien établie et qui avait trouvé un nouvel élan en 2003 avec l'autorisation (par le gouvernement de Macao) des paris en ligne sur les courses de chevaux et de chiens.

Ce rapide tour du monde des courses de chiens associées à des paris légaux serait incomplet sans la mention de deux pays d'Europe du Sud. L'Italie avait au moins deux grands cynodromes, à Naples et à Rome, comparables à ceux du Royaume-Uni. Ouvert en 1928, le dernier à exister fut le *cinodromo di Roma* en 2002. Une même évolution s'observe en Espagne où les courses furent populaires depuis la fin de la guerre civile (les premières compétitions furent disputées en 1940) jusqu'aux années 1990. Mis en œuvre en 1964, c'est le *Canódromo Meridiana*, construit à Barcelone par l'architecte catalan Antoni Bonet, élève de Le Corbusier, devenu le dernier en activité en 1999 avant de fermer définitivement en 2006. À la différence d'autres cynodromes tombant en ruine ou détruits, le patrimoine architectural du *Canódromo Meridiana* a cependant été reconnu et a fait l'objet d'une réhabilitation fonctionnelle.

On observe donc que, si la pratique des courses de chiens en cynodromes avec paris a connu au milieu du XXe siècle une large diffusion dans le monde, elle s'est par la suite considérablement réduite, au point qu'elle ne constitue plus aujourd'hui, à l'exception de quelques pays comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, qu'un élément très marginal, voire résiduel, dans une offre globale de jeux de hasard qui enregistre pourtant un développement remarquable.

I.5. Description détaillée de la pratique

A. Les différentes pratiques de courses (PVL, cynodrome avec ou sans pari)

À l'instar des anciennes courses, toujours populaires en Irlande notamment, où deux lévriers pourchassaient un lièvre, un premier type de courses, désignées sous le terme technique de PVL (« poursuite à vue sur leurre »), simule une chasse : sur un espace herbeux d'environ 2 ha, deux lévriers sont lâchés derrière un « leurre » (en vérité, un écheveau de lanières de plastique), dont le parcours cherche à imiter les allures et les à-coups d'un lièvre. Si les amateurs et les textes distinguent strictement PVL et course en cynodrome, on peut noter que l'expression de « poursuite à vue sur leurre » n'est pas sémantiquement discriminante car les lévriers courant sur cynodrome poursuivent également à vue un leurre ; et inversement une PVL peut aussi être organisée sur cynodrome. Traduit en termes géométriques, le lévrier effectue un parcours soit en ovale (« cynodrome »), soit en zigzags (« PVL »).

À la différence des PVL, qui peuvent être accueillies sur toutes sortes de terrains (et n'être éventuellement utilisés qu'occasionnellement), les deux autres pratiques, en soi formellement similaires, nécessitent un lieu aménagé et permanent appelé « cynodrome ». Les courses y opposent plusieurs chiens (jusqu'à six à huit concurrents) lancés derrière un leurre qui suit, de manière linéaire et régulière, l'ovale de quelques centaines de mètres du cynodrome. La base de la distinction entre les deux pratiques sur cynodrome est juridique. Les unes font l'objet de « paris mutuels », sous la surveillance des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, paris mutuels qui permettent à des spectateurs d'engager de petites sommes (quelques euros) sur le lieu et au moment même de la course. Les autres concernent essentiellement les propriétaires de lévriers, qui les font concourir dans des épreuves dites « de travail », sans paris et sans récompenses autres qu'honorifiques.

Cette distinction, fondée sur le monopole des jeux qu'exerce l'État sous forme de concessions, se traduit par une différenciation des institutions impliquées par l'organisation des courses sur cynodrome : d'une part, les structures (loi de 1901) appelées « clubs », qui montent les championnats et courses de travail ; de l'autre, des associations (également loi de 1901), dont le nom débute systématiquement par « société ». Parmi les institutions qui concernent les chiens, seule la Société centrale canine, créée en 1881, a gardé cette dénomination sans être liée à l'organisation de paris mutuels. Les cynodromes étant des installations rares et relativement coûteuses, il arrive qu'un même espace de course bénéficie à un club et à une société où l'on peut d'ailleurs retrouver les mêmes acteurs : la participation à un type de courses n'interdit pas l'accès aux deux autres ; en revanche, il est rare qu'un même chien participe à la fois aux PVL et aux courses sur cynodrome. Par ailleurs, les sociétés peuvent, à l'occasion, dans un but promotionnel, programmer une « réunion itinérante » dans un département ou dans un lieu ne disposant pas d'un lieu dédié. Mais, la distinction entre les deux types de course sur cynodrome se traduit aussi en termes d'implication des associations et d'organisation : il devient par exemple nécessaire d'ériger un local exclusivement réservé à la vente des tickets de pari mutuel (et au paiement des gains) ; de même, un espace approprié doit permettre de présenter les chiens aux spectateurs-parieurs (le « rond de présentation » où les propriétaires ou conducteurs réalisent avec leur chien plusieurs tours, le gardant en laisse ou le tenant dans les bras).

Enfin, cette distinction est particulièrement marquée sur le plan de la sociabilité : d'une part, les courses de travail regroupent essentiellement des passionnés de lévriers qui peuvent, pour certains d'entre eux, parcourir de longues distances pour rencontrer d'autres propriétaires ; de l'autre, le pari mutuel attire, outre les compétiteurs – souvent les mêmes que pour les courses de travail – des amateurs de paris ou des simples spectateurs et cela crée ainsi une petite ambiance festive qui s'enracine sur la ville ou la région proche du cynodrome. C'est cette organisation et cette culture, associées au « pari mutuel », qui a de fait disparu fin 2019.

Les courses sur cynodrome avec paris (sous l'égide de la FFSCCL) constituent jusqu'à fin 2019 l'activité la plus diversifiée et la plus populaire, mais aussi historiquement la plus ancienne. Nous en détaillons, dans un premier temps, les pratiques puis considérons, dans un second temps, quelles différences présentent les courses en cynodrome sans paris (sous l'égide de la SCC).

B. Les courses sur cynodrome avec paris (sous l'égide de la FFSCCL)

Les races de lévriers

D'après la législation, jusqu'en 2019, les courses de lévriers avec paris peuvent mettre en ligne toutes les races de lévriers, chaque épreuve ne présentant cependant que des représentants d'une seule race.

Quelles sont ces races de lévriers ? La FFSCCL organise ces courses selon les critères de la Société Centrale Canine qui reprend elle-même la nomenclature officielle de la Fédération cynologique internationale (FCI). La FCI classe les chiens dits de race en dix « groupes » (selon des principes assez divers, qui ne s'inscrivent guère dans la logique d'une classification phylogénétique). Le dixième groupe, celui des lévriers, comprend treize « races » reconnues. On peut signaler ici que, selon certains amateurs de lévriers, ceux-ci n'appartiendraient pas à la même espèce que les autres chiens.

Historiquement, deux races ont joué un rôle prééminent dans les courses :

- le *greyhound*, le lévrier le plus rapide, par excellence le chien des courses, en particulier dans les pays anglo-saxons ;
- le *whippet*, presque aussi rapide que le *greyhound*, mais plus petit, aujourd'hui le lévrier le plus répandu en France.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les autres races (nommées en fonction de leur origine, ou de leur nom local) sont :

- l'Azawakh, originaire du Sahel,
- le Sloughi, du Maghreb,
- le Galgo espagnol,
- le Barzoï, ou lévrier russe,
- le Chart Polski, ou lévrier polonais,
- le lévrier afghan,
- le Magyar Agar, ou lévrier hongrois,
- le Saluki, ou lévrier persan,
- le Petit lévrier italien, le plus petit des lévriers,
- le Scottish Deerhound, littéralement le chien chasseur de cerfs écossais,
- l'Irish Wolfhound, ou lévrier irlandais, qui s'attaquait jadis aux loups.

| | | |
|---|---|--|
|  |  |  |
| <p><i>Les Whippets sont souvent portés dans les bras</i> <i>Soissons, 5.4.2015</i> <i>(photogr. T.Wendling)</i></p> | <p><i>Greyhound</i> <i>Soissons, 31.3.2018</i> <i>(photogr. T.Wendling)</i></p> | <p><i>Barzoï</i> <i>Soissons, 1.4.2018</i> <i>(photogr. T.Wendling)</i></p> |

Ce sont aujourd'hui essentiellement des *whippets* qui participent aux courses. Les *greyhounds* se font rares sur les cynodromes. En 2018, la finale du Championnat de France, un moment phare de l'année, aligne par exemple 51 *whippets* et seulement 6 *greyhounds* (et aucune autre race).

Peuvent être organisées des courses de Barzoï ou de lévriers afghans, mais le cheptel très limité et le manque d'entraînement rendent exceptionnels le spectacle - toujours salué comme « magnifique » par les propriétaires et spectateurs - de quelques très grands lévriers courant après un leurre.

Les inscriptions au LOF (*Livre des origines français*), recensées par la SCC, donnent une idée de la popularité actuelle des lévriers. En 2018, aucune race du groupe 10 ne figure parmi les vingt principaux cheptels, qui vont du Berger australien (le plus nombreux) avec presque 13 000 inscrits au Shih Tzu (un petit chien de compagnie du Tibet, 3250 inscrits). Avec un total de 2667 inscrits, les lévriers constituent le groupe le moins nombreux, les naissances cumulées des 13 races de lévriers du groupe 10 sont donc moins nombreuses que celle du Shih Tzu, une des 25 races du groupe 9, dit « de chiens d'agrément et de compagnie ». Seules cinq races de lévriers comptent plus de 100 inscrits sur l'année : les *whippets* (1499), les petits lévriers italiens (440), les Barzoïs (201), les lévriers irlandais (159). De plus, très peu de ces quelque 1500 nouveaux *whippets* se retrouvent ultérieurement sur un cynodrome (pour des entraînements ou des courses avec ou sans pari).

L'entraînement

Si les propriétaires et entraîneurs ne font le plus souvent qu'un, ils n'élèvent pas nécessairement des chiens. La plupart de ceux-ci proviennent de quelques élevages en France dont les éleveurs, en revanche, peuvent aussi entraîner et faire courir leurs lévriers (voir *supra*). Le maître du chien est donc son entraîneur, entraînement qui s'organise et qui se co-construit avec le lévrier.



*Rare galop d'entraînement pour deux Barzoïs
(sans casaque, ni muselière)*

Soissons, 1.4.2018

(photogr. T.Wendling)

Même si les discours des propriétaires tendent à donner une place importante à la « nature » du lévrier – « ils aiment courir » ou « ils ont ça dans le sang » - aucun maître ne néglige l'importance de l'entraînement dans les performances sportives de son chien. La comparaison entre les jeunes lévriers qui accompagnent les plus expérimentés lors des épreuves de travail montre bien l'effort accompli lors des entraînements. Ceux-ci concernent tous les aspects des courses : attirer son attention sur le leurre et lui apprendre à courir derrière ; entrer et sortir des boîtes ; courir sans se laisser déporter dans les virages ; s'habituer à la présence des autres animaux, aux bruits et aux aboiements. La première étape de l'apprentissage se fait toujours en

solo pour lui enseigner tous les comportements à adopter pour une course avant de le mettre en groupe. Il vise à l'incorporation par le chien de réflexes, de dispositions « naturelles », par exemple l'association pavlovienne qui est faite entre le bruit du leurre ou de l'ouverture des boîtes et le départ ou encore les caresses et paroles affectueuses du maître à la fin de chaque course comme récompenses de l'action accomplie. Cependant l'entraînement est quotidien : les chiens sont promenés et encouragés à courir par leurs maîtres tous les jours. Ils sont aussi l'objet de soins spécifiques : alimentation adaptée surtout avant les courses ; massages ; suivis vétérinaires. La vie de ces amateurs de lévriers est donc bien occupée et les chiens passent souvent au premier plan, la vie familiale et professionnelle s'adaptant à cette passion.

Le Certificat d'aptitude à la Course

Pour pouvoir participer à une course à pari mutuel, un chien doit avoir obtenu préalablement un « Certificat d'aptitude à la Course » (CAC). Celui-ci est délivré par un commissaire principal de la FFSCCL sur la base d'un test qui vérifie tout d'abord que le lévrier sait courir seul après le leurre, puis qu'il est capable de courir à côté d'autres participants. Le test est grosso modo équivalent à celui du « Brevet d'Aptitude à la Course » (BAC, cf. ci-dessous) sauf qu'il peut être passé dès que le chien (dans le cas des *whippets*) est âgé de 10 mois (contre 12 mois pour le BAC) et qu'il ne nécessite pas d'être « confirmé » (cf. ci-dessous, ce qui implique que certains chiens participants aux courses à paris mutuels ne peuvent pas participer aux épreuves de la SCC). De plus, les deux galops d'essai qu'il réalise en présence d'autres chiens sont chronométrés et le chien est tenu de réaliser des temps inférieurs à un certain maximum.

La préparation des courses (la pesée, les catégories, le programme des courses)

Les courses de *whippets* au pari mutuel font habituellement courir séparément non seulement les mâles et les femelles, mais aussi les poids légers et les poids lourds ; les vétérans de 7 ans (et plus) courent également à part. Il s'en suit qu'une pesée officielle est réalisée avant les épreuves. Les femelles les plus fluettes font environ 10 kg, les mâles les plus lourds avoisinent les 17 kg. Les compétiteurs sont également chronométrés pour donner une idée de leur capacité.

Un programme des courses est officiellement établi et distribué aux parieurs potentiels. Y figurent le nom attribué à chaque course, comme « Prix du Marronnier » ou « Prix de la Ville de Soissons », idéalement pour les organisateurs, le nom du prix est le moyen de remercier et d'honorer un éventuel sponsor ; la catégorie de la course, par exemple « Finale Whippets Mâles Légers » ; l'heure de départ ; la longueur de la piste qui sera parcourue, ainsi à Liverdy, les vétérans courent sur 280 m, les autres sur 365 m ; les prix distribués aux participants : pour leur Finale, les six *Greyhounds* du Championnat de France se répartissent 255 € en fonction de leur place : 90, 50, 40, 25, 25, 25 euros et les prix sont ordinairement encore plus infimes ; et enfin le nom du « commissaire » en charge du bon déroulement de la course.

Viennent ensuite les noms et caractéristiques des participants. Il y a successivement le numéro et la couleur de leur boîte de départ (et donc de leur dossard) : 1 rouge, 2 bleu, 3 blanc, 4 noir, 5 jaune, 6 noir / blanc ; le numéro d'identification et le nom du chien (auquel est associé, s'il y a lieu, « l'affixe », autrement dit le nom déposé — auprès de la SCC — de l'élevage d'origine du chien, par ex. « Tepee d'Amour ») ; le sexe et l'âge du chien ; le nom du propriétaire ; les places obtenues aux dernières courses ; le « meilleur chrono » atteint aux galops d'entraînement ; précédemment a pu figurer aussi l'éventuelle indication de préférence de trajectoire du chien : « C » indique que le chien s'oriente naturellement vers la « corde », « E » qu'il court à l'« extérieur » ; aux « cordiers » reviennent automatiquement les premiers numéros, aux extérieurs les derniers ; ces préférences qui relèvent de la psychologie ou de l'instinct des chiens sont inscrites dans leur carnet de travail. Enfin, sous chaque course, des espaces libres permettent aux parieurs

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

d'inscrire le résultat : « Gagnant : Jumelé : 1^{er} Placé : 2^e Placé : ».

Les courses de lévriers restent en France une activité d'amateurs sans enjeux financiers importants, la question de l'usage de produit dopant reste marginale. On parle alors, mais rarement, de caféine ou d'anti-inflammatoire, d'anabolisant pour éviter que la chienne soit en chaleur, ce qui interdit sa présence sur un cynodrome. Des contrôles antidopage sont parfois effectués.

Les courses

Dans le cadre des rencontres sous l'égide de la FFSCCL, les maîtres et leurs chiens se retrouvent le temps d'un week-end pour des entraînements ou des courses à pari mutuel, sur l'un des sept cynodromes de France qui restent encore en activité en 2019 (ou encore à l'étranger pour les compétitions internationales). Ces rencontres sont fixées selon un calendrier déterminé par la FFSCCL et pour les courses avec paris, soumises à l'autorisation du Ministère de l'Intérieur et sous le contrôle de la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations, services vétérinaires). Maîtres et chiens se déplacent dans leurs propres véhicules, organisés pour accueillir au mieux leurs animaux (notamment avec des grandes cages individuelles). Ils constituent une communauté de pratique où se manifeste une forte inter-connaissance. Certains membres se distinguent en portant des tee-shirts au sigle de leur société locale ou de leur élevage ; les véhicules sont également un support privilégié pour afficher cette passion cynologique.

Un week-end d'épreuves de courses à pari mutuel s'organise habituellement ainsi :

– *vendredi soir* :

- première arrivée de propriétaires et d'amateurs avec un premier repas pris ensemble dans le local de la société de courses qui accueille l'événement ;
- installation autour du cynodrome dans leurs camping-cars ou des tentes – la localisation des cynodromes, souvent excentrée, incite les participants à se loger sur place, ce qui limite les frais tout en restant près des chiens.



*Discussions informelles entre propriétaires
Liverdy, 15.9.2018
(photogr. T.Wendling)*



*Le confort canin n'est pas oublié
Liverdy, 15.9.2018
(photogr. T.Wendling)*

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

– samedi matin tôt :

- pesée des chiens, vérification des puces, présentation du livret national d'identité et de performances du lévrier ; pour pouvoir être engagés, tous les chiens qui participent au pari mutuel doivent être titulaires d'un Certificat d'Aptitude à la Course (CAC, cf. ci-dessous II. Apprentissage).



*Pesée d'un concurrent
Liverdy, 15.9.2018
(photogr. T.Wendling)*



*Des contrôles vétérinaires peuvent être effectués. Ici
lors du championnat d'Europe
Awans (Belgique), 1.9.2018
(photogr. E.Frignati)*

- préparation de la piste avec le passage d'une herse fixée derrière une voiture ;
 - courses en duo afin d'établir un chronomètre pour chaque chien : celui-ci détermine la composition des groupes de chiens, qui sont par ailleurs organisés par races (greyhounds ou whippets), genres (mâle et femelle), et poids (léger, moyen et lourd) ;
 - apéritif d'honneur offert par la société hôte ;
 - déjeuner
- samedi après-midi :
- demi-finales de championnat avec une dizaine de courses. Les courses à pari mutuel accueillent

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

non seulement les participants avec leur famille et leurs lévriers, mais aussi des amateurs, et quelques dizaines ou centaines de parieurs et spectateurs. Un commissaire principal avec un adjoint surveille le bon déroulement des courses.

- soirée

- *dimanche matin* :

- séance d'entraînement pour les jeunes chiens ;

- pause déjeuner.

- *dimanche après-midi* :

- finales du championnat à pari mutuel.

La position des chiens dans les « boîtes de départ » résulte d'un tirage au sort – avec un système à boules de couleurs– qui prend en compte le comportement des chiens sur le cynodrome. Certains sont des « cordiers », ils aiment être au plus près du rail, d'autres au contraire tiennent à courir à l'extérieur de la piste ; en répartissant correctement les chiens sur la ligne de départ, on limite le croisement des trajectoires et donc les accidents de course (qui peuvent être sérieux à 60 km/h). Une heure avant la course à laquelle participe son chien – un lévrier ne court pas qu'une ou deux fois par jour – son maître va le promener autour du cynodrome, parfois le masse, lui enfile son dossard. Certains animaux semblent devenir nerveux...



Certaines boîtes de départ portent les couleurs des casaques

Soissons, 5.4.2015

(photogr. T.Wendling)



Tirage des casaques sous le regard de Jacky Follet, président de la Société de courses de Soissons

Soissons, 31.3.2018

(photogr. T.Wendling)

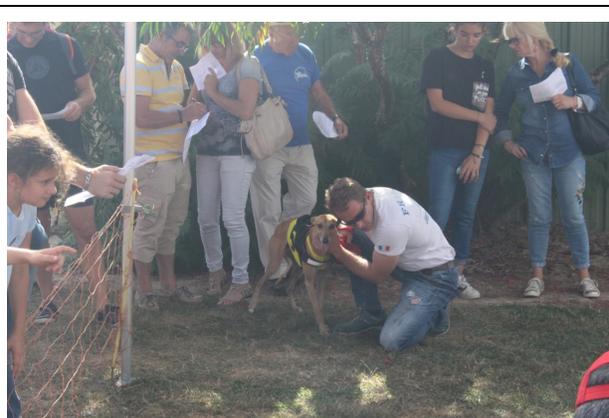
Avant chaque course, le maître présente son lévrier dans un petit rond de parade appelé « rond de présentation » ce qui permet aux spectateurs de repérer les chiens et leurs dossards colorés. En l'absence d'un rond de présentation matérialisé, les propriétaires font simplement quelques tours sur la piste avec leur chien. Pendant ce temps, le commissaire principal, avec son adjoint

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

au chronomètre, prennent place dans une petite construction, en bord de piste, souvent surélevée, des observateurs s'installent aux virages de la piste, les membres en charge des guichets des paris dans leur local séparé, le « leurriste » vérifie son moteur et s'approche de son leurre, et le « starter » près des boîtes de départ.



*Le rond de présentation.
(Certains maîtres portent leur whippet dans les bras)
Soissons, 31.3.2018
(photogr. T.Wendling)*



*Autour du "rond" les futurs parieurs inscrivent leur
préférence sur la feuille des concurrents en lice
Liverdy, 16.9.2018
(photogr. T.Wendling)*

Un speaker annonce sur les haut-parleur l'imminence du départ. Les participants, maîtres et chiens, marchent vers les « boîtes » de départ. Chaque chien est alors muni d'une muselière. Dès que le drapeau passe au jaune, qui indique que la piste est libre, on installe les lévriers dans les boîtes et le « starter » lève à son tour un fanion jaune, le « leurriste » met en route son leurre, « ni trop tôt, ni trop tard », les portes des boîtes s'ouvrent d'un seul mouvement, et les chiens s'élancent derrière le leurre. Le long de la piste, quelques photographes tentent de saisir le galop des lévriers. Les propriétaires se dirigent quant à eux vers le coin de la piste où ils récupéreront leurs chiens après la course.

La foule se précipite au bord de la piste, le long de la barrière qui jouxte la ligne d'arrivée, et encourage les chiens en les appelant de leurs noms et en s'exclamant. Si tous les chiens ont un nom « officiel » souvent à connotation anglo-saxonne (pour le système obligatoire d'attribution des noms cf.I.3), ceux utilisés par leurs maîtres sont parfois différents. Le speaker tente quelques commentaires sportifs dans la vingtaine de secondes que dure la course, puis en annonce le résultat officiel.

Leurs maîtres récupèrent leurs chiens à quelque distance de l'arrivée, parfois les séparent du leurre que certains ne veulent pas lâcher, et les félicitent verbalement et par des caresses. Ils les massent, les font marcher tranquillement, les emmènent à la douche si nécessaire, les hydratent, et enlèvent le sable de leurs yeux et de leurs pattes. Enfin, les lévriers sont conduits à l'intérieur soit du club soit dans un véhicule, car ils sont sensibles aux refroidissements.

Les paris

L'organisation du pari mutuel est encadrée par une série de lois et décrets (notamment l'arrêté du 26 mai 1993 « portant règlement du pari mutuel sur les courses de lévriers »). Sur le principe d'un monopole général des paris et des jeux de hasard et d'argent exercé par l'État, celui-ci

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

autorise des sociétés de courses à organiser des paris mutuels selon des modalités précises. Le « pari » défini, par le *Règlement du pari mutuel sur les courses de lévriers* (1993), comme « la prévision d'un événement lié à l'arrivée d'une ou plusieurs courses de lévriers » consiste ainsi exclusivement dans la désignation des mieux classés d'une course. Reprenant des termes classiques dans les courses hippiques, le « pari simple » porte sur un seul lévrier et comprend deux cas de figure : le « simple gagnant » consiste à parier sur le premier, le « simple placé » demande de jouer sur un chien qui terminera dans les deux ou trois premiers (selon le nombre de concurrents engagés). Le « pari jumelé » permet de donner deux noms en misant donc sur les deux premiers (l'ordre d'arrivée étant ou non, selon les cas, déterminant). Enfin, le « trio » offre l'opportunité de prévoir les trois premiers d'une course (sans avoir à en préciser l'ordre). Il n'existe donc pas d'équivalent au « tiercé » ou au « quinté » tel qu'ils sont popularisés par le PMU à partir de 1954 et de 1989.

Une mise minimale est fixée par arrêté du ministre chargé de l'Agriculture et du ministre du Budget ; depuis 2002 elle s'élève à 1 ou 2 € ; les mises supérieures en étant obligatoirement des multiples. Ceux qui ont bien misé se trouvent récompensés selon la règle énoncée à l'article 2 de l'arrêté de 1993 : « Le principe du pari mutuel implique que les jeux engagés par les parieurs sur un type de pari donné sont redistribués entre les parieurs gagnants de ce type de pari, après déduction des prélèvements fixés par la réglementation en vigueur ». En France, la modestie des sommes engagées et le nombre restreint de parieurs rendent les gains observés en 2018-2019 extrêmement limités. Un ticket gagnant rembourse souvent à peine les 2 € versés pour l'obtenir.



*La prise des paris
Soissons, 1.4.2018
(photogr. T.Wendling)*



*Ticket de pari mutuel sur la catégorie
"Vétéran femelle"
un enjeu de 2 €
Soissons, 31.3.2018
(photogr. T.Wendling)*

Beaucoup de parieurs viennent passer l'après-midi avec une vingtaine d'euros, et ils s'estiment satisfaits s'ils finissent la journée avec de quoi s'acheter un café.

Le choix des parieurs s'exerce de multiples manières : les connaisseurs peuvent baser leur décision en fonction de leurs connaissances antérieures ou des "tuyaux" glanés au hasard des discussions ; les occasionnels (qui parfois découvrent le jour même l'existence des courses de lévriers et le principe du pari mutuel) se décident parfois sur la sonorité d'un nom, ou parce qu'ils considèrent tel numéro comme fétiche. Tous peuvent aussi profiter de la vue du chien dans le rond de présentation pour se forger un avis. Mais le chien qui semble agité d'un tremblement maladif ou celui qui est porté par son entraîneur se révèle parfois particulièrement combatif dans la poursuite du leurre.

Que le choix soit arrêté ou non, chacun s'empresse vers les guichets du pari mutuel pour parier et retirer son ou ses « récépissés » car les paris - qu'il faut toujours payer en liquide - se font entre la présentation des chiens et le départ de la course. C'est aussi le moment des ultimes ajustements en découvrant que tel lévrier est « non-partant » et est remplacé par tel autre chien.

La remise des gains et des prix

Tout le monde attend l'annonce des résultats par les organisateurs, surtout les parieurs qui souvent se précipitent vers les guichets pour collecter leurs gains, en présentant obligatoirement leurs « récépissés ». Une fois le résultat proclamé, les gagnants ont toute la durée de la réunion pour retirer, également en espèces, un maigre gain (moins d'une dizaine d'euros). Les gains oubliés, cela arrive, restent la propriété de l'organisation.

Lors des courses et championnats, un podium est installé au centre du cynodrome, et les gagnants sont appelés avec leurs chiens par les organisateurs pour recevoir un prix – un trophée, et un prix pécuniaire, toujours modeste, au mieux quelques dizaines d'euros. Précisément, la somme cumulée de toutes les épreuves auxquelles le lévrier a participé est remise sous forme de chèque en fin de saison ; il arrive que le chèque ne soit jamais encaissé. À la fin du week-end, tout le monde repart avec ses chiens aux quatre coins de la France, parfois même plus loin, en Belgique ou en Suisse. Et certains se retrouveront le week-end suivant dans leur club ou leur société pour entraîner leur lévrier ; ou sur un autre cynodrome de France pour une autre réunion à pari mutuel ou pour une ENC (épreuve nationale de travail, cf. ci-dessous).

| | |
|---|--|
|  |  |
| <p><i>Trophée du Grand Prix Clovis Soissons, 1.4.2018 (photogr. T.Wendling)</i></p> | <p><i>Lors du championnat national, un drapeau français orne les champions. Liverdy, 16.9.2018 (photogr. T.Wendling)</i></p> |

Ces dernières années, le chiffre d'affaires d'une réunion à pari mutuel (sur un week-end) va généralement de 1000 à 3000 euros. Une fois les gains reversés aux parieurs, les prix et coupes remis aux propriétaires des vainqueurs et les taxes acquittées à l'État, c'est moins de 10 % qui reviennent finalement à la société organisatrice. Des propriétaires de chiens aux parieurs, tous s'accordent à dire que ce n'est pas une histoire d'argent.

C. Les courses sur cynodrome sans pari (sous l'égide de la SCC)

Les courses sous l'égide de la SCC se déroulent grosso modo comme celle de la FFSC, excepté tout ce qui concerne évidemment les paris. Car nous rappelons que la licence pour les paris a été retirée fin 2019. À l'absence de spectateurs extérieurs (autres que, parfois, un ami ou un membre de la famille) et de paris correspond l'absence du rond de présentation. Le vocabulaire et la réglementation présentent cependant quelques nuances.

Les associations qui ont comme raison sociale le PVL ou la course sur cynodrome sans pari sont tout d'abord qualifiées de « clubs de travail », sans doute par opposition au « jeu » —de hasard et d'argent— qui fait l'objet des rencontres à pari mutuel. Ces clubs organisent des entraînements, des « Épreuves amicales » et des concours appelés « Épreuves de travail » ou « Épreuves Nationales sur Cynodrome » (ENC), pouvant ou non, selon certains critères, être qualifiés de « Championnats » par la CNUL.

Il serait faux, cependant, de croire que l'absence de paris, d'enjeux financiers et donc de contrôle du Ministère de l'Intérieur entraîne une réglementation allégée. De fait, c'est un règlement particulièrement étendu qui est édicté par la CNUL et approuvé par la SCC. Le dernier en date (du 3 mai 2018, qui succède pour les ENC à ceux de 1987, 2006 et 2010) détaille ainsi sur 54 pages tous les éléments à respecter pour les ENC et les PVL. On y trouve des éléments techniques comme la dimension des boîtes de départ (minimum 110 x 84 x 28 cm), le rayon minimum des virages (40 m), mais aussi les procédures de nomination des juges (qui permettent de distinguer élève juge, juge stagiaire, juge qualifié, juge international), ou encore les suites à donner aux

incidents de course (lorsque par exemple un chien en agresse un autre). Une épreuve officielle nécessite ainsi, dans l'idéal, un grand nombre de personnes : un chef de piste qui supervise l'ensemble de la réunion, des juges d'arrivée, des observateurs dans les virages (idéalement deux par virages), des chronométrateurs, un conducteur technique (le « leurriste »), un responsable du départ, un responsable du chenil d'attente, un secrétaire.

D'un point de vue administratif, un lévrier doit, pour avoir le droit de participer à une course sur cynodrome, réussir deux examens successifs : la Confirmation et le Brevet d'Aptitude à la Course (BAC).

L'examen de confirmation est effectué par un juge qui vérifie à la fois l'origine généalogique de l'animal sur la base du certificat de naissance de l'éleveur qui atteste de la pureté de sa race et qu'il est conforme au standard officiel de sa race (morphologie, couleur, caractère...). La confirmation permet l'inscription du chien au LOF (le Livre des Origines Français). Cette confirmation se réalise à partir d'un certain âge (variable selon les races, 12 mois pour les Whippets) et l'on recommande habituellement de préparer le chien à rester dans la position idéale à l'arrêt (« en statique », la tête et la queue dressées), à se laisser manipuler par un inconnu (il vérifie par exemple sa dentition et, si c'est un mâle, la présence de deux testicules dans le scrotum), et en mouvement (tenu à gauche du maître, marchant et trottant dans un sens antihoraire).

C'est la Fédération Cynologique Internationale qui précise les standards de chaque race dans ces aspects tant généraux que particuliers. Ainsi il est attendu qu'un Whippet ait comme « aspect général » : « Équilibre de la puissance musculaire et de la force alliées à l'élégance et la grâce des lignes. Construit pour la vitesse et le travail. Toute forme d'exagération doit être évitée » (standard du Whippet, selon la FCI, 18.10.2019). Parmi les éléments particuliers, il est par exemple précisé que sa truffe doit être noire (mais que « Chez les chiens à robe bleue, une truffe de couleur bleuâtre est admise »). Si un chien manifeste un défaut jugé important par rapport à ce standard, sa « tare » ou sa malformation suffit à récuser sa confirmation.

Ce n'est qu'une fois acquise la confirmation qu'un lévrier peut passer le Brevet d'Aptitude à la Course (BAC). Quelle que soit sa rapidité, un lévrier n'ayant qu'un seul testicule ne pourrait donc passer ce BAC et au final être autorisé, à cause de ce manque, à participer à une course officielle. Même une fois la confirmation acquise, le gabarit du chien reste une question centrale pour l'obtention du BAC. La « toisage » et la pesée doivent vérifier qu'une Whippet femelle fait moins de 49 cm (au « garrot », autrement dit au sommet de l'épaule) ou moins de 15 kg, et un mâle moins de 53 cm ou moins de 17 kg. Le standard n'indique qu'une fourchette de hauteur « souhaitable » et on comprend que l'allonge supérieure d'un chien pourrait l'avantager au détriment de ses concurrents ; ce sont aussi des éléments que vérifient les juges lors d'une épreuve.

Pour ensuite obtenir le BAC un lévrier doit dans un premier temps faire une course « en solo » seul derrière un leurre pour vérifier qu'il a acquis les éléments techniques nécessaires (placement en boîte de départ et poursuite du leurre tout au long de la course, cf. la partie II. Apprentissage). Dans un second temps, le chien doit mener une course avec au moins deux lévriers, dont un plus rapide et un plus lent, afin de vérifier que son comportement social est adéquat, il ne doit ni « jouer » avec les autres chiens, ni les agresser. Il revient à un « expert qualificateur » de mener ces vérifications et d'attribuer le BAC qui permet ensuite de participer à toutes les courses officielles. Chaque lévrier dispose alors d'un « carnet de travail » qui permet de l'identifier et sur lequel sont notés les résultats de toutes ses courses, ainsi que les sanctions qui ont pu être prononcées contre lui.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

La langue française, avec quelques termes anglais (coursing, racing, greyhound, whippet...) liés à l'histoire de cette pratique.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti / espace culturel

La pratique des courses de lévriers en France prend essentiellement place sur un cynodrome. Celui-ci forme un large terrain délimité et séparé de l'espace extérieur par des barrières ou des haies. Ils se situent en général à la périphérie des villes ou carrément à la campagne, et ils sont parfois relativement vastes – celui de Liverdy-en-Brie couvre 3 ha. Seul le cynodrome historique de Courbevoie était pleinement urbain, mais on peut aussi rappeler que le stade Vélodrome de Marseille accueillait aussi avant-guerre des courses de lévriers. Peu d'associations sont propriétaires de leurs cynodromes, ils sont en général loués ou prêtés par les municipalités ; l'eau et l'électricité étant à charge des associations.

Ces terrains sont en général assez vastes pour comprendre un espace sur lequel peuvent s'installer les propriétaires de chiens avec leurs camping-cars ou leurs fourgonnettes aménagées expressément pour transporter leurs lévriers : l'arrière est équipé de cages individuelles grillagées qui accueillent les animaux durant les déplacements. Propriétaires et lévriers partagent le même espace lors des repos entre les compétitions et la nuit, qu'ils passent dans leurs véhicules ou sous tentes. Les participants installent devant leurs véhicules des tables et chaises pour se tenir, accueillir leurs connaissances, installer leurs chiens ; et les éleveurs pour présenter leur activité d'élevage.

Avant le début des rencontres, les lévriers sont enregistrés – les arbitres vérifient qu'ils sont bien porteurs d'une puce d'identification (auparavant d'un tatouage) enregistrée auprès de la Société Centrale Canine (et chaque chien possède un *Livret national d'identité et de performances*). Ils sont aussi pesés pour vérifier la catégorie dans laquelle ils doivent courir (l'âge et le sexe sont aussi déterminants).

L'élément central est la piste, large ovale d'environ 400 m, en sable (cynodrome de Soissons) ou en gazon (comme l'était encore il y a quelques années Liverdy-en-Brie). Des courses de lévriers peuvent prendre place occasionnellement sur des hippodromes ou même sur des terrains de football. La piste requiert un entretien général avant chaque saison - rajout de sable ou tonte du gazon, - mais aussi régulier comme le passage d'une herse, tirée par un véhicule avant chaque course, pour aplanir le sable.

Le centre de cette piste est en gazon, entouré d'une barrière métallique munie d'un rail sur lequel prend place le mécanisme d'entraînement du leurre, composé de rubans de plastique – appelé autrefois un « lièvre mécanique ». Celui-ci est fixé au bout d'une perche courte liée au système motorisé et téléguidé dont la mise en mouvement provoque le départ de la course des chiens. Les lévriers suivent ce leurre, pour essayer de le saisir, lors des entraînements et des compétitions. L'enclenchement du moteur, le contrôle du leurre est le travail délicat du « leurriste » qui veille à garder une bonne distance entre celui-ci et les chiens.

À plusieurs virages de la piste se trouvent des « boîtes », les boxes de départ, sorte de "stalles" rectangulaires en bois ou en métal, au nombre de six. Elles accueillent les lévriers placés par leur propriétaire juste avant le départ de la course. Un « ouvreur » ou « starter », qui doit se coordonner avec le « leurriste », ouvre – en un seul mouvement – les portes des boîtes pour faire partir les chiens. Les chiens sont tous porteurs d'un dossard numéroté et coloré – le numéro, et

donc sa couleur, étant attribué à chaque course. Les numéros et les couleurs figurent également sur les boîtes de départ. Le numéro, et donc la place dans une boîte, est déterminé en lien avec la personnalité du chien et par tirage au sort. Tous les lévriers sont obligatoirement muselés en courses et en entraînements pour éviter tous risques d'affrontements entre eux.

La piste est bordée d'une barrière que les spectateurs ne peuvent pas franchir, parfois entourée de bancs qui permettent de suivre les courses. Rares sont les cynodromes qui possèdent des vrais gradins comme à Toulouse (ou comme il y en avait à Courbevoie). Sur un côté de la piste, là où se situe la ligne d'arrivée, se situe un bâtiment, dont l'architecture est plus ou moins élaborée (de la grande cabane avec terrasse couverte à une structure plus solide et fermée), qui sert de lieu de réunion pour l'association qui gère le cynodrome, de buvette pendant les courses, de lieux de discussions. Ce bâtiment est meublé de tables et chaises, d'un comptoir-bar, parfois d'un coin cuisine. Il comprend un système audio qui permet de diffuser de la musique entre les courses et de faire les annonces. Ce lieu est décoré avec des coupes, des médailles et autres récompenses remportées par les membres de l'association ; ainsi que de vieilles affiches, et parfois des fresques de lévriers (cf. Courbevoie, Soissons). Les propriétaires et spectateurs y prennent un verre, discutent des courses et des chiens, y déjeunent, voire y dînent pendant les journées ou les week-ends de compétitions.

Certains cynodromes comprennent d'autres espaces séparés comme une petite tour – du moins un petit bâtiment surélevé pour les arbitres des courses – et un autre avec des guichets pour la prise de paris lors des courses de pari mutuel. Ces guichets sont ouverts juste avant la course et dès le départ, ils ferment.

Dans l'espace des deux « commissaires » des courses est installé un système de photofinish coûteux – exigé par la FFSC : l'engin est installé avec précision sur la ligne d'arrivée, relié aux « boîtes » de départ. Dès leur ouverture, le chronomètre démarre automatiquement et quand les lévriers arrivent dans la dernière ligne droite, l'arbitre enclenche le photofinish en pressant jusqu'à ce que les six chiens aient franchi la ligne d'arrivée. Le photofinish s'arrête alors ainsi que le chronomètre. L'arbitre reçoit sur son ordinateur une représentation graphique organisée selon le temps de l'arrivée. Ces images sont conservées pendant un mois en cas de litige, car certaines courses se jouent à une « truffe près ». Ces résultats sont ensuite transcrits et imprimés par un membre de l'association hôte, puis annoncés par haut-parleur au public.

Un peu plus éloigné de la piste, se situe le « rond de présentation ou de parade » : un cercle de terre battue, idéalement délimité par une barrière ou une haie avec un portail, à l'intérieur duquel tournent les propriétaires avec leurs lévriers en laisse, juste avant les courses, pour les présenter aux spectateurs et parieurs qui se précipitent pour regarder, commenter et encourager les chiens. Après quelques tours, ils se dirigent, en cortège, vers les « boîtes » de départ, parfois situées à une autre extrémité du cynodrome.

De plus, certains cynodromes possèdent aussi un petit espace couvert, avec des bassins peu profonds et une arrivée d'eau, qui permet aux propriétaires de rafraîchir, de laver les pattes de leurs lévriers, et de désaltérer leurs chiens après la course. À l'issue des courses de la journée, en particulier lors de championnats, les propriétaires sont appelés avec leurs lévriers vainqueurs sur un podium pour une cérémonie au centre de la piste. Ils reçoivent alors une médaille ou une coupe ainsi que leur prix en espèce.

Objets, outils, matériaux supports

- Dossard ou casaque : lors des courses, chaque lévrier porte un « dossard » (ou « casaque ») de couleurs différentes selon le numéro attribué au chien. Le numéro 1 est rouge avec le chiffre en blanc, le 2 bleu avec le chiffre en blanc, le 3 blanc avec le chiffre en noir, le 4

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

noir avec le chiffre en blanc, le 5 jaune avec le chiffre en noir, le 6 rayé noir et blanc avec le chiffre en rouge.

- Leurre : il est ordinairement fait de rubans de plastique. Appelé autrefois « lièvre mécanique », le leurre est fixé au bout d'une perche courte liée à un système motorisé et téléguidé mis en mouvement par le « leurriste » et c'est la poursuite du leurre qui fait que les chiens déploient toute leur énergie pour courir autour du cynodrome.



*Les casaques des concurrents
Soissons, 31.3.2018
(photogr. T.Wendling)*



*Avec sa télécommande, le leurriste commande le moteur
de tronçonneuse monté sur rail qui entraîne le leurre
Soissons, 1.10.2020
(photogr. T.Wendling)*



*Le leurre est fait de lanières de plastique
Soissons, 5.4.2015
(photogr. T.Wendling)*



*Un dispositif bricolé permet de niveler rapidement le
sable entre deux courses
Soissons, 31.3.2018
(photogr. T.Wendling)*

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Livret national d'identité et de performances : ce livret est la carte d'identité du lévrier et lui permet de participer à des courses de compétition. Il est délivré après le passage du Brevet d'Aptitude aux Courses (BAC) ; ce brevet est délivré par la Commission Lévrier de la Société Centrale Canine après une série d'épreuves passées dans un club de travail agréé. Pour le passer, le candidat vient avec un carnet de travail (acheté auprès de la Centrale Canine), la photocopie du pedigree et la carte de tatouage (en réalité une puce).
- Muselière : tous les chiens sont porteurs d'une muselière afin d'éviter qu'ils puissent se mordre entre eux lors des courses, en particulier lors de l'arrivée sur le leurre.

| Date | Lieu | Poids | Type de la course | Distance | Handicap | N° de départ | Place | Temps au lévrier | Temps au Vainqueur (ou écart) | Sanctions |
|------------------|--------|-------|-------------------|----------|----------|--------------|-------|------------------|-------------------------------|---|
| 2/04 2017 | Deuxse | | C | 347m | | 2 | 1 | 23.384 | | 9€ COMMISSAIRE PRINCIPAL Cyril MEQUIGNON |
| 11 2017 | e | | B | 347 | | 4 | 2 | 23.589 | 2.3.194 | 6€ COMMISSAIRE PRINCIPAL Cyril MEQUIGNON |
| 20/05 2017 | Toulon | | B | 347 | | 2 | 5 | 23.715 | 2.3.228 | 9€ COMMISSAIRE PRINCIPAL Cyril MEQUIGNON |
| 20/05 2017 | Toulon | | B | 236 | | 6 | 1 | | 13.240 | 9€ COMMISSAIRE PRINCIPAL Cyril MEQUIGNON |
| | | | | | | | | | | COMMISSAIRE PRINCIPAL Cyril MEQUIGNON |
| 10/06 2017 | TLS | | 1/2 F | 347 | | 3 | 1 | 23.524 | | 1€ COMMISSAIRE PRINCIPAL Cyril MEQUIGNON |
| 11/10/06 2017 | TLS | | E | 347 | | 2 | 2 | 24.164 | 23.602 | 45€ COMMISSAIRE PRINCIPAL Cyril MEQUIGNON |
| 9/7/17 | Lucbon | | C | 360 | | 6 | 2 | 25.47 | 25.00 | 6 COMMISSAIRE PRINCIPAL FRANÇOIS ALLEGE |
| 9/11/17 | Lucbon | | C | 360 | | 4 | | COURSE ANNULÉE | | COMMISSAIRE PRINCIPAL FRANÇOIS ALLEGE |
| 16/7/17 | Lucbon | | C | 360 | | 3 | 1 | 25.32 | 9 | TV |
| 16/7/17 | Lucbon | | D | 360 | | 4 | 4 | 25.71 | 25.28 | TV |



Une page d'un livret de courses. Le Whippet a participé à 9 courses ; arrivé 4 fois premier, il a rapporté au total à son propriétaire 85 €

Soissons, 31.3.2018
(photogr. T.Wendling)

Muselières à portée de main à l'intérieur d'un véhicule

Soissons, 11.10.2020
(photogr. T.Wendling)

- Photofinish : placé à l'arrivée de la course, ce système est relié à un chronomètre pour le calcul du temps de course de chaque chien, et à un ordinateur qui permet aux juges d'analyse les images pour déterminer l'ordre d'arrivée des lévriers, surtout en cas de litiges.
- Programmes : souvent une simple feuille recto verso qui donne l'horaire et les spécificités de chaque course et des lévriers qui y participent.
- Tirage au sort : système composé de boules de couleurs qui détermine la couleur du dossard et son numéro.
- Trophée : lors de certaines compétitions, comme le Championnat de France, les gagnants reçoivent un trophée sous la forme d'une médaille ou d'une coupe.

| | |
|---|---|
|  |  |
| <p><i>Inscription du résultat d'une course Liverdy, 16.9.2018 (photogr. T.Wendling)</i></p> | <p><i>Affiche et coupes dans une vitrine d'exposition à l'intérieur du bâtiment du cynodrome Soissons, 11.10.2020 (photogr. T.Wendling)</i></p> |

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

L'apprentissage des courses se fait au sein d'un réseau familial et amical (cf. partie I.3 Communautés) : par l'entremise d'un collectif, parenté, conjoints, amis ou membres d'un club de travail, par l'observation des pratiques des autres, et elle s'inscrit dans une relation intime, très forte entre le chien et son maître.

Un co-apprentissage

L'apprentissage et la transmission de la pratique des courses de lévriers concernent les chiens et leurs maîtres-dresseurs. Les premiers doivent être entraînés à la pratique de ces courses et les seconds doivent apprendre à prendre soin de leurs chiens et à les entraîner pour devenir des « gens de courses ». Cependant, on peut postuler qu'il s'agit d'un co-apprentissage entre l'homme/femme et l'animal, le lien entre le maître et son lévrier est très fort et souvent très affectueux.

Le jeune lévrier doit être éduqué à suivre le leurre et à tolérer la concurrence avec les autres chiens. Cette éducation est faite par les propriétaires de l'animal d'abord au sein de son réseau familial et/ou amical, puis dans les clubs de travail qui organisent des ENC, et/ou dans les sociétés de courses pour les courses avec paris.

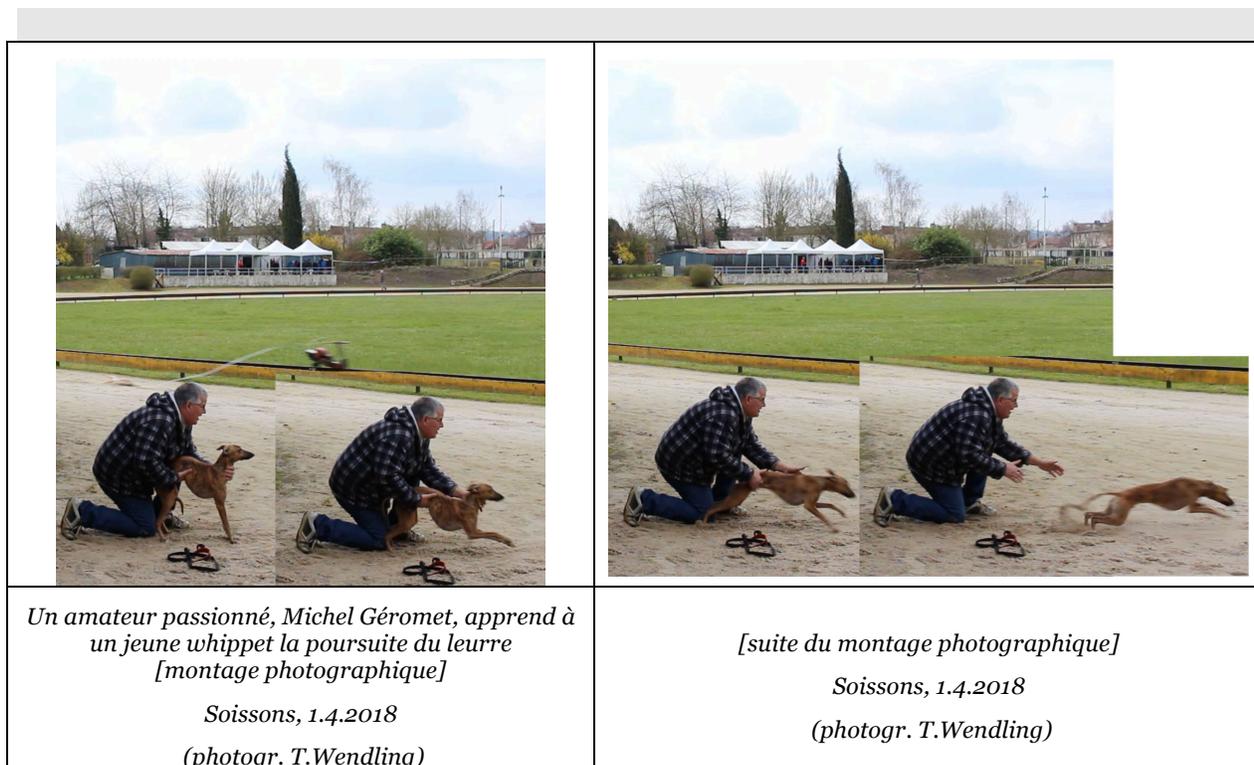
Le maître d'un lévrier entraîne son chien quotidiennement pour de longues promenades ou des courses libres (certains accompagnent leur chien en faisant du vélo ou du jogging). Un bon dresseur alterne des phases de travail modéré comme la ballade, et des phases plus intensives avec des courses de vitesse après un leurre. Son lien à l'animal, sa connaissance de la race et de la

lignée de celui-ci, lui permet d'adapter son entraînement et son dressage pour éviter les risques de blessure comme les incidents de sociabilité.

À partir de six mois à une année, il peut commencer à l'amener sur un terrain d'entraînement, pour le faire jouer à courir après un leurre. Plus jeune, il y a des risques de blessures. Il doit aussi lui montrer le leurre et lui apprendre à courir derrière. Cependant la première étape de l'apprentissage se fait toujours en solo pour lui enseigner tous les comportements à adopter pour une course avant de le mettre en groupe. L'entraîneur devra alors habituer son chien à la présence des autres animaux, aux bruits et aux aboiements.

Les techniques

Plusieurs techniques sont utilisées pour inciter le chien à s'intéresser, puis à courir derrière un leurre. Le dresseur commence ainsi par lui montrer le leurre en le désignant du doigt si nécessaire, en l'accompagnant, en se tenant à ses côtés, ou encore en lui parlant. Si celui-ci n'est toujours pas intéressé, plusieurs astuces sont alors utilisées comme mettre une peau de lapin sur le leurre, ou encore y fixer son jouet favori. Le « leurriste » peut participer à cet entraînement en faisant circuler le leurre lentement pour encourager le jeune chien et en restant attentif à ses mouvements pour ne pas trop l'éloigner. Puis son maître va lui apprendre à courir derrière ce leurre sur des distances qui s'allongent peu à peu. Par exemple, il le place derrière le lévrier qui réagit lorsqu'il lui passe devant à grande vitesse et se lance à sa poursuite. Un tiers amène le chien au départ et le maître se tient à l'arrivée : ainsi il peut féliciter son lévrier par des caresses et des encouragements verbaux. Faire revenir le chien vers son maître semble la meilleure incitation pour que, peu à peu, le lévrier soit capable de parcourir toute la distance du cynodrome. Il doit aussi apprendre à négocier les virages sans se déporter, ce qui est décrit comme un apprentissage délicat. Une autre étape importante est celle du départ : l'exercice se fait tout d'abord sans les boîtes, au passage du leurre, le maître lâche simplement la laisse de son lévrier.



Un amateur passionné, Michel Géromet, apprend à un jeune whippet la poursuite du leurre [montage photographique]

Soissons, 1.4.2018

(photogr. T.Wendling)

[suite du montage photographique]

Soissons, 1.4.2018

(photogr. T.Wendling)

Puis il l'habitue à la « mise en boîte » : le premier pas est de faire accepter au lévrier d'y entrer mais tout d'abord sans la fermer. Il le fait alors partir en imitant le bruit de l'ouverture de celle-ci pour que le chien associe ce son avec le départ et ne soit plus effrayé. Finalement le lévrier est installé dans la boîte fermée et il est capable de partir rapidement dès que celle-ci s'ouvre. La dernière étape de cet apprentissage est de tolérer les autres chiens, même si les « gens de courses » sont souvent propriétaires d'au moins deux lévriers. Il doit apprendre à se « concentrer » sur la course, ne pas jouer avec les autres chiens, et surtout ne pas bousculer ses concurrents, voire les agresser. Et pour les compétitions, le lévrier doit aussi s'habituer à la foule humaine et à un environnement plus bruyant. Cet entraînement peut avoir lieu pendant des week-ends de compétition mais sans que ces lévriers prennent part à une course du programme. Ils sont mis ainsi dans l'ambiance à la fois canine et humaine d'un cynodrome. Un informateur résume ces apprentissages : *rentrer en « boîte », en sortir, courir sur une ligne droite le plus rapidement possible, virer sans se déporter, se comporter bien avec les autres chiens avant et surtout pendant la course.*

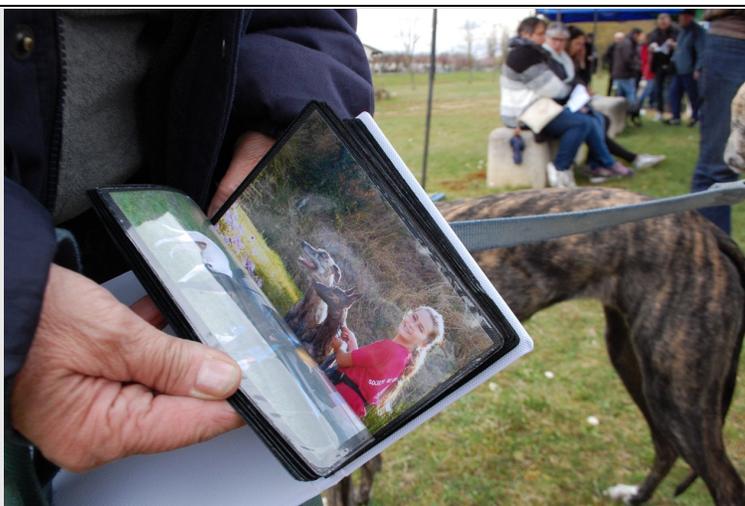
Dès que le lévrier sait courir en groupe, il est prêt à obtenir le droit de courir en obtenant un « Brevet d'aptitude aux courses » (BAC) auprès d'un club agréé (et/ou un « Certificat d'Aptitude à la course, CAC, délivré par une société). Ce droit se perd si le chien ne court pas pendant trois ans. Le propriétaire achète alors auprès de la SCC un carnet de travail – un modèle international, et il vient à l'examen avec celui-ci, la carte de tatouage et la photocopie du pedigree. Le lévrier fait d'abord une course en solo, pour appréhender sa motivation à courir et à suivre un leurre. Puis il participe à deux ou trois courses en groupe restreint – avec deux autres lévriers par exemple - durant laquelle son attention au leurre et son comportement vis-à-vis des autres chiens sont examinés avec attention. Le BAC sanctionne le processus d'apprentissage du chien et les compétences de son dresseur.

Cependant l'entraînement et le dressage ne sont pas tout : il faut nourrir et soigner son lévrier avec attention. Équilibrer son alimentation, au rythme de deux ou trois repas par jour ; l'hydrater correctement ; s'intéresser aux chaleurs de sa chienne puisque cette période lui interdit l'accès des cynodromes. Il faut aussi masser son lévrier avant et après la course, le détendre et nettoyer ses pattes après les courses. Bien sûr, l'amener aussi régulièrement chez le vétérinaire pour les vaccins et des examens de santé, en particulier des articulations. Certains propriétaires font aussi appel aux services d'un ostéopathe.

Pour les propriétaires et entraîneurs de lévriers, la transmission de ce savoir sur les chiens se fait le plus souvent au sein de la famille : par ses parents ou des membres de sa famille ; par son conjoint - lui-même d'une famille de « gens de course » ; par la fréquentation des séances de travail et des cynodromes ; par des discussions informelles avec d'autres participants ; par l'observation des pratiques autour des chiens, des entraînements et des courses. Lors des réunions de travail et de courses, certaines divergences apparaissent entre entraîneurs qui portent moins sur l'entraînement en général, mais sur la sévérité du dressage, ou au contraire, sur la liberté accordée à son lévrier. Cependant la taille limitée de ce milieu et les fortes relations de sociabilité conduisent à une convergence des pratiques, même si chacun conserve ses « trucs et astuces » d'entraînement !

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

La transmission se fait d'un réseau familial et amical (cf. partie I.3 Communautés et II.1) : par l'entremise d'un collectif, parenté, conjoints, amis ou membres d'un club de travail. La liste des contacts (cf. V.1) permet d'avoir une idée des personnes qui sont fortement impliquées dans ce processus.



Transmission entre générations d'une passion pour les Greyhounds

Soissons, 31.3.2018

(photogr. T.Wendling)

Les sept sociétés de la FFSCCL – énumérées en I.4 - et qui sont en voie de dissolution à cause de l'interdiction des paris mutuels, constituaient des organisations impliquées dans la transmission.

Cette tâche est maintenant dévolue aux associations qui organisent des courses sur cynodrome sans pari et qui relèvent de la SCC (voir I.4 avec la seconde carte). Il s'agit des 35 « clubs de travail » de la SCC consacrés aux lévriers, dont 25 ont une activité cynodrome (soit exclusive pour 7 d'entre elles, soit partagée avec le PVL pour les 18 autres).

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

L'histoire des courses de lévriers s'enracine dans la pratique cynégétique car ces courses mobilisent un type de chiens qui se caractérisent par leur capacité à rattraper un lièvre à la course, d'où leur nom en français ; ils chassent ainsi le gibier « à vue » (et non pas avec l'aide de leur flair, comme les « chiens courants » qui pistent leur future proie). Ces chiens ont une morphologie très particulière (un long et mince museau que le front poursuit presque en ligne droite ; une ample cage thoracique qui se resserre en une taille étroite ; des cuisses musculeuses qui reposent sur des pattes d'une grande finesse) qui les rend facilement identifiables jusque dans des représentations anciennes.

La poursuite, aujourd'hui, d'un leurre sur cynodrome par plusieurs lévriers résulte d'une histoire plurimillénaire qui remonte à la domestication du loup. Sont présentés ci-dessous les principaux moments de cette histoire sociale et culturelle en synthétisant des données provenant de multiples sources : la constitution du « type » canin des lévriers entre la préhistoire et l'Antiquité, leur usage par la noblesse au Moyen Âge, l'institutionnalisation de compétitions entre chiens à partir de l'époque élisabéthaine, la constitution des « races » canines au XIX^e siècle, la diffusion des courses canines, l'influence des mouvements de défense des animaux, l'invention du lièvre mécanique au début du XX^e siècle et le développement des pistes de racing aux États-Unis et au Royaume-Uni, enfin la diffusion de ces courses en France avec la grande période du cynodrome de Courbevoie (1936-1951), puis un relatif renouveau dans les années 1960-1980 et enfin un lent déclin qui s'achève avec la fin des paris sur cynodrome en 2020.

Préhistoire et Antiquité

Comme tous les autres chiens, des chihuahuas aux molosses, les lévriers sont issus d'un long processus d'élevage qui a débuté avec la domestication du loup (plusieurs millénaires avant la révolution néolithique, au moins 15 000 av. J.-C.). Dès la préhistoire, les chiens accompagnent ainsi les êtres humains sur tous les continents. Assurément pendant l'Antiquité, et probablement avant, ces chiens voient leur phénotype se différencier fortement en fonction de leur utilisation. Tandis que les écrivains de la Rome antique distinguent les chiens de garde, de berger, de chasse ou de compagnie (dits « de Malte », semblables à l'actuel Bichon maltais), les artistes de l'Antiquité, les Égyptiens en premier, donnent des représentations de chiens de différentes formes, et notamment de lévriers (ce que confirment par ailleurs les nombreux chiens momifiés). On doit au philosophe stoïcien Arrien (II^e siècle apr. J.-C.), une description détaillée du plaisir que les amateurs de l'époque prennent à assister à la course de deux chiens derrière un lièvre. Mais, *a contrario* de l'avis de nombreux passionnés, il semble difficile d'inférer de ce texte que l'on confronte, dès l'Antiquité, des chiens appartenant à plusieurs propriétaires.

L'époque médiévale

Redoutable chien de chasse et, parfois, tendre animal de compagnie, le lévrier est, au Moyen

Âge, assimilé à l'aristocratie, ainsi qu'en témoignent de nombreux gisants qui figent dans la pierre le fidèle compagnon aux pieds de son maître (ou de sa maîtresse). En Angleterre, les *Forest Laws*, établies au XI^e siècle, arrogent même aux nobles le monopole du *greyhound* (qui tire peut-être cette appellation de la robe grise du lièvre) ; des sanctions particulièrement sévères étant prévues à l'encontre des contrevenants. Ailleurs, par exemple en Espagne ou dans les Flandres, les lévriers n'ont initialement pas fait l'objet d'une telle exclusivité. Ce sont des chiens de type lévriers qui accompagnent les misérables *Chasseurs dans la neige* de Bruegel (1565). En France, le privilège de la chasse a cependant dû fortement limiter la possession des lévriers à la noblesse. L'iconographie des périodes anciennes comme certains contes ou croyances (par ex. la légende de St Guinefort, un lévrier qui fut sanctifié après avoir été injustement tué par son maître, un nobliau de la Dombes) permettront ainsi au lévrier de garder jusqu'à aujourd'hui sa réputation d'animal princier.

Les premiers règlements sous Élisabeth I^{re} (le *coursing*)

Selon l'esprit de la chasse aristocratique, l'animal poursuivi garde toujours une chance d'échapper à ses poursuivants. On sait que des règles et un cérémonial précis accompagnent les différentes chasses à courre ; le lièvre qui relève de la « petite vénerie » est ainsi chassé en France tant par le roi que par nombre de gentilshommes qui trouvaient dans cette chasse l'occasion d'affronter un animal réputé pour sa ruse tout en limitant leurs frais à un équipage restreint de chiens. À la différence de ces chasses où la meute suit la trace olfactive de l'animal, la « levretterie » est menée par une poignée de lévriers qui courent uniquement à vue (car ils manquent de flair). Témoignage de l'intérêt que les rois de France prennent à ce type de chasse, une charge royale de capitaine des lévriers de Champagne et des levrettes de la Chambre existe jusqu'à sa suppression en 1786.

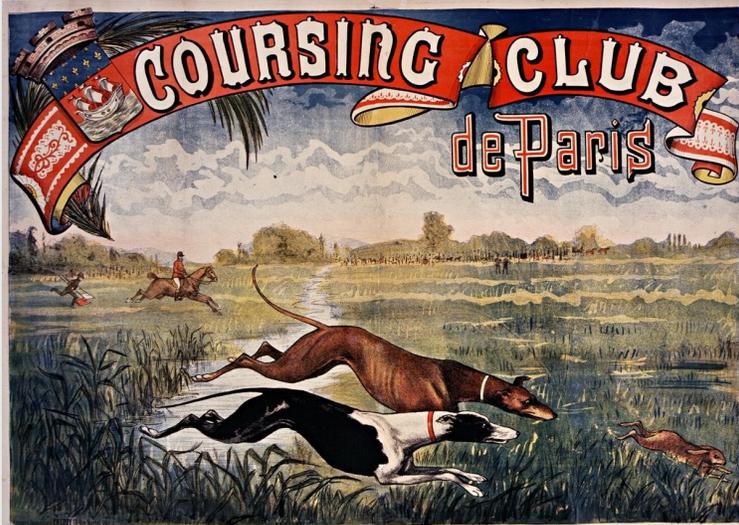


Chasse aux chiens lévriers aux environs d'Anvers [extrait], 1866
par Charles Verlat (1824-1890)

Musée de la Chasse et de la Nature, Paris

L'idée de la chasse comme « sport » est à la Renaissance particulièrement développée au Royaume-Uni et cette affirmation sportive trouve sa consécration, pour la chasse au lièvre avec des greyhounds, par l'élaboration (sous l'impulsion au départ, dit-on, d'Élisabeth I^{re}) de règlements écrits dès le XVI^e siècle. Les principes du *coursing* sont alors clairement posés et restent globalement valides jusqu'à aujourd'hui (en Irlande où se continuent ces compétitions) : deux lévriers sont lâchés par un *slipper* à la suite d'un lièvre, tandis qu'un juge à cheval évalue la

performance des deux chiens : celle-ci concerne moins la mise à mort (d'ailleurs les chiens sont depuis la fin du XX^e siècle dotés de muselière ce qui fait que le lièvre termine presque inmanquablement sa course dans un abri) que leur vitesse, leur combativité, leur adresse car ils se doivent de témoigner d'une ardeur remarquable, notamment lors des brusques écarts et sauts que réalise le lièvre. Cette formalisation du coursing permet dès lors aux propriétaires de chiens, comme aux spectateurs, de s'adonner à des paris sur le meilleur des deux chiens, voire sur le meilleur d'un grand nombre de chiens s'affrontant en duel successif. La création d'un premier *coursing club* en 1776 puis de plusieurs autres, débouche en effet rapidement sur l'organisation de courses, dont la plus prestigieuse est, à partir de 1836, la Waterloo Cup (disputée dans un petit village du comté du Lancashire). Sur le principe d'un tournoi à élimination directe, 64 lévriers de Grande-Bretagne et d'Irlande s'y retrouvent chaque année jusqu'à l'abolition de ces courses en 2005. (Quelques tentatives d'introduire et de développer le coursing en France seront entreprises à la fin du XIX^e siècle, cf. aussi ci-dessous.)



Affiche du Coursing club de Paris/ Coursing club de France (par Affiches Américaines, Ch. Lévy 10 rue Martel, Paris) (1890) (90 x 125 cm).

Source : Bibliothèque nationale de France, ENT DN-1
(LEVY, Charles/22)-ROUL
(<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40290839x>)

La constitution des « races »

Au XIX^e siècle se développe aussi l'idéologie de la « race » canine qui conduit à la constitution d'organisations définissant un standard précis pour chaque race et veillant à la « pureté » de ces races grâce à un rigoureux suivi généalogique des portées (garanti aujourd'hui par l'identification génétique). Cette logique à la fois administrative et lignagère de la race succède ainsi à la logique du « type » canin qui procédait de manière plus floue et n'interdisait pas par principe des apports génétiques d'autres types. Après la création en 1858 d'un *National Coursing Club* qui se

donne comme objectif le contrôle du *coursing* comme sport, sur le modèle du Jockey Club pour les courses hippiques, l'étape suivante est logiquement l'établissement d'un *Greyhound Stud book* en 1882. Depuis lors, tous les chiens participant à des courses au Royaume-Uni, en Irlande, aux États-Unis sont issus de géniteurs qui y furent inscrits dans les premières années.

Parallèlement se met en place une classification générale des races canines gérée par la Fédération cynologique internationale créée initialement en 1911, puis relancée de manière pérenne en 1921. Cette Fédération reconnaît aujourd'hui pas moins de 349 races, qu'elle répartit en dix « groupes » constitués de manière plus ou moins rigoureuse autour de la fonction ou de l'apparence des chiens : le premier groupe est par exemple celui des « Chiens de berger et de bouvier », mais les bouviers suisses n'y figurent pas car ils sont classés dans le deuxième groupe, où se retrouvent aussi les boxers, les terre-neuves et les dogues. Tous les lévriers relèvent quant à eux du dixième et dernier groupe. En France, la Société centrale canine, fondée en 1881, coordonne les activités de la Fédération internationale et des associations françaises consacrées aux différentes races et gère aussi le LOF (*Livre des origines français*), où les chiens français de race sont répertoriés depuis 1885. Sous son égide, se déroulent des « expositions » où la conformité de chaque chien (inscrit au LOF) au standard idéal de la race est évaluée et notée par des juges. Il faut noter que pour les lévriers (principalement pour les races Greyhound et Whippet), la coexistence de courses sportives et de concours de beauté a favorisé la constitution de deux populations assez distinctes : d'un côté, les plus rapides sont rarement considérés « excellents » par les juges et, d'un autre côté, les champions de beauté ne fréquentent guère les cynodromes.

La défense des animaux et les courses de Whippets

C'est également au XIX^e siècle que s'affirme une sensibilité croissante à la souffrance animale. Tandis qu'en France, la loi de 1850, dite Grammont, condamne les mauvais traitements infligés aux animaux domestiques, l'Angleterre de l'ère victorienne développe, notamment avec les *humane societies*, une critique générale des *blood sports*, qui aboutissent à la mise à mort d'animaux par simple goût du jeu (combat de chiens ou de coqs, chasse au renard, coursing de lévriers après un lièvre). Ceci entraînera ultérieurement l'adoption de muselière en *coursing*, mais favorisera surtout la recherche de courses où les lévriers pouvaient montrer leur célérité.

Les *whippets*, correspondant aux chiens appelés précédemment « levrettes » en France, ont pu jouer un rôle précurseur dans cette évolution. Parallèlement aux courses populaires (*rabbit-coursing*) qui lancent deux *whippets* derrière un lapin (beaucoup moins rapide et agile qu'un lièvre) et que la presse anglo-saxonne condamne vivement, ont en effet été expérimentées en Angleterre, puis en Belgique et au nord de la France, fin XIX^e-début XX^e siècle, des courses « au chiffon » (ou « en ligne droite ») où plusieurs chiens courent en ligne droite vers leurs maîtres ou maîtresses qui agitent un mouchoir ou un tissu pour les attirer. Mais si le sport cesse d'être sanglant, il perd aussi de sa spectacularité car les chiens se révèlent moyennement empressés à atteindre ce but statique. Sports très populaires dans les régions minières d'Angleterre, la course au lapin et la course au chiffon (où plusieurs centaines de chiens peuvent être engagés dans une réunion) font de plus l'objet de paris très importants. Dans la mémoire collective des amateurs de lévriers d'aujourd'hui, le souvenir des coursings aristocratiques semble cependant souvent occulter celui des roturières courses au chiffon.

Le racing et l'invention du lièvre mécanique (1919-)

Après différentes tentatives européennes de remplacer le lièvre par un leurre mécanique, il revient à un Américain la mise au point graduelle d'un dispositif fonctionnel. À Emeryville (Californie) en 1919, puis à Tulsa (Oklahoma) en 1920, et à East Saint Louis (Illinois) en 1921,

Owen Patrick Smith révolutionne les courses de lévriers avec un *electrical rabbit*, qui se déplace sur un rail le long d'un stade ovale. Appelée *racing*, cette nouvelle forme de course donne l'occasion de confronter jusqu'à huit chiens en même temps, renforçant ainsi l'intérêt des parieurs. En fonction de l'évolution des règles sur le gambling des différents états américains, ces nouvelles courses s'implantent alors rapidement dans différents lieux et particulièrement en Floride. Des tribunes sont montées, des *tracks* (pistes) sont dessinées, des chenils de plusieurs centaines de chiens sont constitués pour répondre à l'engouement des spectateurs et des parieurs qui se réunissent alors l'après-midi et même le soir grâce à un autre progrès technique décisif : l'éclairage électrique qui permet d'illuminer le parcours. D'Amérique, le racing gagne l'Angleterre (1926) et d'autres pays (cf. partie I.4. Localisation), dont la France.

Le cynodrome de Courbevoie (1936-1951)

En France, la Révolution de 1789 abolit le privilège de la chasse et ouvre ainsi dans un premier temps (à tous ceux bénéficiant du droit de propriété) la possibilité de poursuivre lapins, lièvres et autres petits gibiers avec des lévriers. Mais avec la loi du 3 mai 1844, l'usage du lévrier pour la chasse devient (jusqu'à aujourd'hui) définitivement interdit (la loi de 1844 prévoit juste comme exception la destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles, dûment ratifiée par le préfet). En la circonstance, il est probable que cette interdiction limite l'accroissement du nombre de lévriers en France car tout propriétaire peut se voir condamné dès lors que son chien cède à l'instinct de chasse. Aussi, c'est un certain goût pour la civilisation anglaise et ses sports qui occasionne ultérieurement un nouvel enthousiasme pour les performances des lévriers.

À partir de 1875, quelques réunions de *coursing* commencent à regrouper des *sportsmen* en région parisienne (notamment au bois de Boulogne, à Levallois, à Bagatelle) (en bénéficiant soit d'un lieu privé clos, soit d'une autorisation préfectorale). Un Coursing Club de France (ou de Paris) se crée en 1879 et acquiert un terrain à Levallois qui, vers 1890, attire du public avec un certain succès. Une nouvelle tentative d'implanter ce sport anglais est réalisée en 1910 avec le lancement du *Greyhound Club de France*, présidé par le duc de Noailles, qui se donne de manière typique comme objet l'« amélioration du lévrier de courses et notamment de la race pure de lévriers anglais appelés *greyhounds* » ; il profite en 1912-1913 de l'hippodrome du Tremblay, à Champigny-sur-Marne, pour organiser des courses de *greyhounds*. La Grande Guerre mit un terme à cette expérience. Dans un tout autre contexte social, les régions plus populaires du nord de la France, à proximité de la Belgique, pratiquent de leur côté des courses au chiffon avec des *whippets*.

Dans les années 1920, l'invention d'Owen Smith et le principe du *racing* suscitent des émules en France. Plusieurs associations (la première étant peut-être le Lévrier-Club de France créé en 1925) s'activent pour obtenir que les courses de lévriers puissent faire l'objet du pari mutuel, alors qu'un monopole, datant de la loi du 2 juin 1891, le réserve aux courses hippiques. C'est dans ce contexte de promotion que le stade Buffalo, construit en 1923 à Montrouge, tente de monter des courses de lévriers vers 1924 et présente à la curiosité du public ses chenils modernes. Le Jardin d'acclimatation, Bagatelle, le Vél d'Hiv contribuent aussi dans les années 1920 à la notoriété croissante de ces courses canines.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Quelques courses de démonstration, quelques réunions privées continuent néanmoins à se dérouler en divers lieux. Ce n'est qu'avec les années 1960 que certaines sociétés peuvent de nouveau accéder au pari mutuel. Celles-ci sont à partir de 1978 chapeautées par la Fédération française des sociétés de courses de lévriers (FFSCL) sur la base de statuts approuvés par le ministère de l'Agriculture. Jusqu'aux dernières courses de 2019, il revient à la Fédération de superviser les paris mutuels sur les lévriers (essentiellement des *whippets* et des *greyhounds*). Contrairement à d'autres pays et à la tentative de Courbevoie, les lévriers sont alors un sport d'amateurs passionnés qui ne donne lieu qu'à des paris minimes (en général, 2 € par course ; les parieurs dépensant une vingtaine d'euros par après-midi de course). De manière générale, les pouvoirs publics semblent ne pas avoir été particulièrement empressés au développement de cette filière. Parallèlement des clubs sous l'égide de la Société Centrale Canine (SCC) organisent des courses sur cynodrome selon des modalités assez proches (mais sans paris et sans spectateurs).

Après une période de développement qui culmine *grosso modo* dans les années 1980-1990, un long déclin s'amorce. Il coïncide avec la baisse de fréquentation des hippodromes, puis se trouve peut-être accentué par les mouvements d'opinion contre le traitement des lévriers *Galgos* en Espagne.

Parallèlement, se développe en France à partir des années 1980, la « poursuite à vue sur leurre » (PVL) ou *coursing*, reprenant donc le terme désignant la poursuite d'un lièvre vivant, qui fait exclusivement l'objet de championnat amateur (et sans pari) dans le cadre de la SCC, en sachant qu'il est difficile pour un chien d'exceller en même temps dans les deux pratiques. Si la pratique du PVL tend alors à se développer, les clubs de lévriers de la SCC qui pratiquent aussi la course sur cynodrome constatent, comme les sociétés de la FFSCL, un déclin du nombre de propriétaires et de chiens.

Sur les cynodromes des paris mutuels, tous les indicateurs chiffrables affirment la même tendance à une régression, seule la date du pic et du début du déclin varie de quelques années. En 1989, 296 réunions sont organisées, et si, jusqu'en 1997, le nombre de réunions annuelles se maintient au-dessus de deux cents, il descend dès 2002 à moins de cent. Les enjeux misés par les parieurs décroissent tout aussi régulièrement : après un sommet, atteint en 1986, de 5725 € par réunion, la baisse est constante : à partir de 2005, il stagne en dessous de 2000 € ; les recettes deviennent dès lors extrêmement marginales pour l'État, qui ne perçoit par exemple que 2400 € de taxes pour toute l'année 2018. Même constat sur le nombre de chiens autorisés à concourir : le cheptel culmine en 1992 (1688 chiens) puis devient limité après 2011 à moins de 500 animaux. Enfin, les dix-neuf sociétés des années 1992-1995 se sont réduites à sept en 2019.

Aussi, à la déception des éleveurs, propriétaires de lévriers et amateurs de *racings*, et public de spectateurs-parieurs, c'est assez logiquement que les pouvoirs publics décident en 2019 de retirer l'agrément du pari mutuel. Cette décision coïncide de plus avec la privatisation de la Française des Jeux (FDJ) réalisée en novembre 2019, pour qui les paris sur courses de lévriers constituent une pratique qu'elle ne juge pas rentable (avec de nombreuses autres d'ailleurs, qui ont vu leurs agréments retirés). La concurrence du pari mutuel sur cynodrome, aussi infime soit-elle, disparaît totalement. Les derniers guichets de paris mutuels ferment en novembre 2019. La suppression totale des paris depuis le début de l'année 2020 implique de fait la disparition des parieurs et donc des annonces locales (affiches, publicité dans les médias) qui faisaient converger des spectateurs s'amusant à parier quelques euros. Sans transformation importante qui pourrait survenir, les courses sur cynodrome deviennent dorénavant limitées aux seules personnes directement concernées par les lévriers (les propriétaires des chiens, leurs familles et leurs amis) lors des épreuves organisées dans le cadre de la SCC.



Depuis le 1.1.2020, le bureau de vente des tickets de pari mutuel est définitivement fermé.

Soissons, 11.10.2020

(photogr. T.Wendling)

L'ajournement de la plupart des réunions publiques en 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid retarde par ailleurs l'adaptation à cette nouvelle situation. Il est difficile de savoir si la transmission d'une tradition sportive, qui existe depuis environ un siècle en conjuguant rencontre sportive et spectacle populaire, pourra se maintenir. La FFSCCL et les sociétés qui y adhéraient ont dû se dissoudre courant 2020. Reste notamment la question en suspens de l'avenir que les propriétaires choisiront pour l'activité de leurs chiens : intégration à la SCC —qui n'est cependant pas possible pour tous les chiens qui couraient avec la FFSCCL ; maintien d'une activité sur cynodrome en dehors de la SCC, voire création de nouvelles formes associatives et compétitives, avec notamment renouvellement d'une offre de « spectacle » destiné à un public plus large que les seuls propriétaires ; ou encore disparition à terme de toute pratique sur cynodrome.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Depuis les années 1990, la pratique des courses de lévriers est en fort déclin, marqué par une forte baisse du nombre de sociétés et d'adhérents, la réduction du cheptel et la chute des enjeux

liés aux paris sportifs.

Les statistiques de 1988 à 2017 du *Bulletin officiel de la Fédération des sociétés de courses de lévriers* (n°73, 2017) en donnent une idée, en particulier l'examen d'un certain nombre d'éléments pertinent pour évaluer la dynamique sociale et économique de la pratique. De dix-neuf sociétés enregistrées en 1992, il n'en reste que neuf en 2017 (et sept en 2019, voir I.4). Sur un cheptel de 1563 chiens, seuls 260 participent encore à des courses, majoritairement des *whippets* qui forment environ 80 % des animaux, pour 12 % de *greyhounds*. Avec la fin de la licence sur les paris, ces sociétés doivent se dissoudre.

La pratique se concentre donc au sein des associations qui organisent des courses sur cynodrome sans pari et qui relèvent de la SCC (voir I.4 avec la seconde carte). Il s'agit des 35 « clubs de travail » de la SCC consacrés aux lévriers, dont 25 ont une activité cynodrome (soit exclusive pour 7 d'entre elles, soit partagée avec le PVL pour les 18 autres).

La viabilité de cette pratique est donc très fragile, surtout avec la fin des paris et la pandémie (cf. supra, dernier paragraphe de III.2).

Menaces et risques

Un déclin à plusieurs causes

Il n'y a plus que 49 rencontres en 2017 contre 288 en 1992. Les enjeux des courses qui se comptaient à plus d'un million d'euros, en 2017 ne s'élèvent plus qu'à 80 000 euros, près de deux fois moins. Si nous prenons l'évolution des activités de la société de l'Aisne des courses de lévriers (cynodrome de Soissons) ce déclin apparaît encore plus clairement (*B.O. de la FFCL*, 2007, 2009 et 2017). Ainsi, de onze réunions annuelles en 1996, la société a passé à deux en 2017, de 71 licenciés en 1997 à douze, et la même année, d'un cheptel de 192 chiens à vingt-trois, et les enjeux sont à moins d'un dixième de ce qu'ils étaient en 1996. L'interdiction récente (2020) des paris va réduire ces enjeux à zéro, et les associations de sociétés de courses se voient contraintes de se dissoudre en 2020. La disparition de la pratique des courses de lévriers avec paris est évidemment regrettée par les amateurs et par les membres des anciennes sociétés de courses, qui hésitent actuellement fin 2020, entre créer une nouvelle fédération ou rejoindre la SCC (voir aussi III.2).

La sensibilité à la cause animale

La sensibilité contemporaine à la cause animale, plus que l'activité directe des sociétés protectrices des animaux, freine aussi la pérennité et le développement des courses animales avec paris. L'intérêt croissant des Français pour la gent féline plutôt que canine peut également être considéré dans ce processus.

Depuis une vingtaine d'années, les courses canines font l'objet de critiques de la part d'opposants organisés en associations de défense et de protection des chiens. Cependant, celles qui sont les plus actives, comme *l'Appel des lévriers*, *Lévriers sans frontières*, *Passion Lévriers* et la *Fédération pour la défense et la protection des lévriers*, concentrent leurs actions sur les abandons et les mauvais traitements infligés aux lévriers *galgos* d'Espagne, et toutes proposent de faire adopter ces animaux sauvés par des familles françaises. Mais aucune ne mène d'activités directement contre les courses canines en France, même si certains militants les englobent dans leurs critiques. Celles-ci engendrent une grande incompréhension de la part des « gens de courses » qui mettent en avant leur pratique amateur et leur profond amour des chiens. Ils possèdent généralement un à trois chiens, vivent en permanence avec eux. La vie de ces animaux de compagnie n'a évidemment rien à voir avec celle des *greyhounds* de l'industrie des courses

des pays anglo-saxons (Angleterre, États-Unis, Australie) qui nécessitent des chenils de plusieurs centaines de chiens. Ceci implique également que ne se pose pas la question de l'adoption des lévriers après les quelques années où ils sont performants : le chien âgé reste jusqu'à la fin de son existence (ordinairement entre douze et quinze ans) avec son maître d'origine.

Pour certains opposants, les courses constitueraient une exploitation abusive des animaux et une maltraitance. Les « gens de courses » rétorquent que c'est la « nature » des lévriers que d'aimer courir et que rien n'oblige un *whippet* ou un *greyhound* à poursuivre le chiffon qui sert de leurre. Enfin il est inutile de rappeler que les tortures que subissent certains lévriers *galgos* en Espagne sont universellement condamnées en France.

Conscients de ce déclin, les responsables des cynodromes, les dirigeants des sociétés et de la Fédération française des sociétés de courses de lévriers essaient depuis de nombreuses années de contrer cette évolution. Mais elle dépasse largement le contexte français et il apparaît dès lors peu étonnant qu'en 2019, les autorités de tutelle décident, probablement pour des raisons de simplification administrative, de clore cette activité.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

D'une manière générale, les courses de lévriers sont très peu présentes dans l'espace public. Certaines sociétés de courses bénéficient de la mise à disposition d'un cynodrome et peuvent être invitées à participer à des manifestations publiques autour d'activités sportives avec des chiens. Mais avec la suppression des paris, certaines municipalités aimeraient récupérer les cynodromes pour d'autres usages, considérant que les courses ne participent plus dorénavant à une animation locale.

Les journaux régionaux ont l'habitude d'annoncer les réunions sur cynodrome dans les pages sportives ou dans les activités du week-end, mais ce n'est qu'à titre d'information locale ; d'année en année, c'est essentiellement la fermeture de tel et tel cynodrome local qui donne aux journalistes l'occasion d'un papier sur la fin d'une époque. En 2019, de nombreux périodiques ont relayé l'annonce de la disparition du pari mutuel pour les lévriers. *Le Parisien* mentionne par exemple qu'« un décret devrait signer bientôt la fin de ce loisir pratiqué depuis 1961 » (article de Marine Legrand, 22 septembre 2019), alors qu'il est juridiquement praticable depuis les années 1930 et l'a été concrètement à partir de 1936 à Courbevoie (et sans société agréée entre 1951 et 1961).

Plus largement, si le déclin puis la disparition des courses avec paris inspirent un regret manifeste chez beaucoup de passionnés des lévriers, cela ne se traduit pas encore par le développement d'actions patrimoniales affirmées.

Actions de valorisation à signaler

- **Site Wikipédia :**

https://fr.wikipedia.org/wiki/Course_de_lévriers

- **Courses de lévriers : le grand prix de Soissons (29 avril 2019)** France 3 Hauts-de-France

https://www.youtube.com/watch?v=GBwL_3Llmt4

- **À Soissons, la fin des paris sportifs sur les courses de lévriers n'inquiète pas le cynodrome** (14 octobre 2019) France 3 Hauts-de-France

https://www.youtube.com/watch?v=1opf6_rG-og

Intervenants : Jacky Follet, président de la société de courses de lévriers de Soissons; Danielle Thivat, éleveuse de lévriers whippet à Brindas (Rhône); Fabienne Beaucheron, présidente société de courses de lévriers de Maulévrier (Maine-et-Loire).

- **Qualifications (championnat de France 19 octobre 2019) à Montauban**
Lévriers Production

https://www.youtube.com/watch?v=rDK_6RTfq3E

- **Championnats du monde de courses de lévriers à Awans (Belgique)**

RTBF 31 août 2018

https://www.youtube.com/watch?v=7eG5bYe_dOc

- **Caroline Rideau, éleveuse de lévriers à Chazelles en Charente** (28 février 2018)
France 3 Nouvelle-Aquitaine

https://www.youtube.com/watch?v=VvQ_PkfCjsU

Modes de reconnaissance publique

Sans objet. Un exemple du peu d'intérêt des pouvoirs publics pour cette pratique est la destruction, en 2012, des derniers témoignages du cynodrome de Courbevoie, où se trouvait notamment une grande fresque représentant des *greyhounds* sur une piste.

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

Il n'existe actuellement aucune mesure de sauvegarde envisagée (cf. IV.2).

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

Nous n'avons pas constaté de grands récits narratifs développés autour de la pratique.

Inventaires réalisés liés à la pratique

Aucune structure muséale ne rassemble de fond spécifique sur la pratique, aucun ouvrage ne s'attache à décrire l'histoire des courses en France (alors que chaque « race » de lévriers dispose de plusieurs monographies), aucune biographie publiée ne retrace la vie d'un éleveur et organisateur remarquable (les anciens se souviennent par exemple avec émotion de Mme Colette de Saint-Seine (1920-2017) ou encore d'un chien ou d'une lignée exceptionnelle (à l'instar, d'un

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

fameux *greyhound* du Royaume-Uni, qui a fait l'objet du livre *The Legend of Mick the Miller: Sporting Icon of the Depression*, par Michael Tanner, 2004).

Une recherche (12.2020) sur la plateforme ouverte du patrimoine (pop.culture.gouv.fr) sur "lévrier(s)" donne 555 résultats. 180 de ces images proviennent d'un reportage réalisé par le photographe François Kollar (1904-1979) dans les années 1933-1938. D'une certaine façon, ce reportage se situe à la convergence des deux grands domaines dans lesquels s'est illustré Kollar : l'industrie et la mode. On y découvre l'important élevage de M. Durban, le cynodrome de Courbevoie et différents moments de la vie des lévriers et des employés qui s'en occupent : le repas des chiens, les jeux, les soins vétérinaires, le départ des lévriers vers le cynodrome... (Les archives de François Kollar ont été versées à la Médiathèque du Patrimoine, à Charenton-le-Pont). Les autres éléments répertoriés dans la base sont des études, peintures, sculptures et représentations variées où figurent des lévriers mais sans lien avec les courses de lévriers.



François Kollar, Repas des lévriers (Élevage de lévriers de M. Durban)

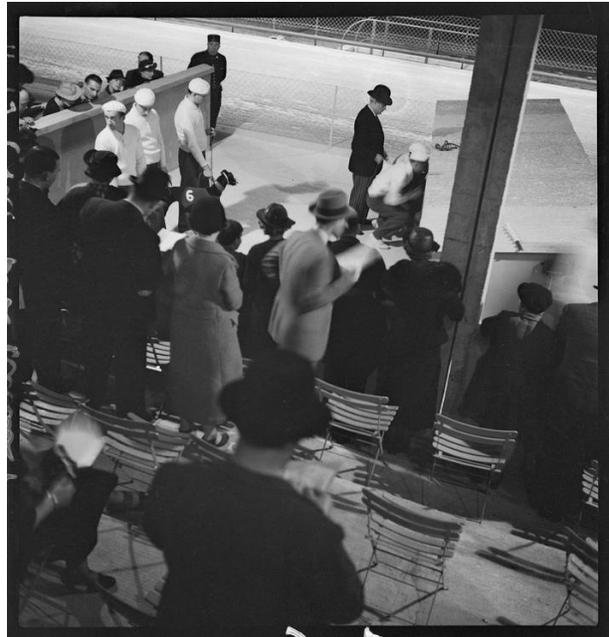
(localisation inconnue), 1933-1938

Donation François Kollar, Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, diffusion RMN-GP (AP71Lo8389)



François Kollar, "Championnat de courses de lévriers"
Cynodrome de Courbevoie, 1933-1938

Donation François Kollar, Ministère de la Culture (France),
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine,
diffusion RMN-GP (AP71L08521)



François Kollar, "Course de lévriers : les spectateurs"
Cynodrome de Courbevoie, 1933-1938

Donation François Kollar, Ministère de la Culture,
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine,
diffusion RMN-GP (AP71L08449)

Bibliographie sommaire

Baker (Norman). 1996. "Going to the Dogs—Hostility to Greyhound Racing in Britain: Puritanism, Socialism and Pragmatism". *Journal of Sport History*, 23-2 (Summer), p. 97-119

Branigan Cynthia A. 2004. *The Reign of the Greyhound*. John Wiley & Sons.

Brohm (Jean-Marie). 2019. *Anthropologie du chien. L'homme et son double*. Presses universitaires de Paris Nanterre.

Daniel (Laurent). 2012. *Des lévriers et des hommes. De la Grande-Bretagne à l'Irlande*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Mondes anglophones.

Dodgson (Jennifer). 2012. *Courir pour sa vie. L'industrie des courses de greyhounds à l'heure actuelle*. Rapport commandité par l'association Lévriers en détresse.

Gobillon (Martine et Guy). 2007. *Les Lévriers, fils du vent*. Magazine Vos Chiens, hors-série.

Godin (Benoit). 2012. *Optimisation des performances chez le lévrier de course*. Thèse pour le doctorat vétérinaire. École nationale vétérinaire d'Alfort.

Guillo (Dominique). 2009. *Des Chiens et des Humains*. Paris, Le Pommier.

Huggins (Mike). 2007. "« Everybody's going for the Dogs » ? The Middle Classes and Greyhound Racing in Britain between the Wars". *Journal of Sport History*, 34-1, p. 96-120.

Huggins (Mike). 2007. "Betting, Sport and the British, 1918-1939". *Journal of Social History*, 41-2 (Winter, 2007), p. 283-306

Licari (Sophie). 2006. "Colette de Saint-Seine. La Dame aux Lévrier". *Cynophilie Française*, 3e trim., p. 4-7.

Russell (Edmund). 2018. *Greyhound nation : a coevolutionary history of England, 1200-1900*. Cambridge, UK, Cambridge University Press, Studies in environment and history.

Servais (Véronique). 2016. *La science (humaine) des chiens*. Lormont, Éditions Le bord de l'eau.

Thayer (Gwyneth Anne). 2013. *Going to the Dogs : Greyhound Racing, Animal Activism, and American Popular Culture*. Lawrence, University Press of Kansas.

Toms (David). 2013. "The Electric Hare: Greyhound Racing's Development in Ireland, 1927–58". *Irish Economic and Social History*, 40, p. 69-85.

Worboys (Michael), Strange (Julie-Marie), Pemberton (Neil). 2018. *The Invention of the Modern Dog. Breed and Blood in Victorian Britain*. Johns Hopkins University Press, Series: Animals, History, Culture.

Filmographie sommaire

Grande-Bretagne :

Johnny Eager, 1941. Réalisation Mervyn LeRoy (avec Robert Taylor).

The Blue Lamp 1950. Réalisation Basil Dearden (avec Dirk Bogarde).

The Gay dog 1954. Réalisation Maurice Elvey (avec Petula Clarke).

Jumping for Joy, 1956. Réalisation John Paddy Carstairs (avec Frankie Howerd).

France-USA ,

Un crime / A Crime, 2006. Réalisation Manuel Pradal (avec Emmanuelle Béart, Norman Reedus).

Sitographie sommaire

- Société Centrale Canine

www.centrale-canine.fr

Sites sur la situation des courses de lévriers à l'étranger :

- **Etats-Unis : les courses de lévriers, controversées et en plein déclin** (Agence France Presse, 2013)

Question d'époque et d'image, les courses de lévriers n'ont plus vraiment la côte aux Etats-Unis. En Floride, les propriétaires tentent d'attirer de nouveaux joueurs en se transformant en casino, mais les recettes sont en chute libre. Une victoire pour les associations de défense des animaux.

<https://www.dailymotion.com/video/xwa8pi>

- **Australie: vers l'interdiction des courses de lévriers** (Agence France Presse, 2017)

L'Australie reste l'un des huit pays au monde où les courses professionnelles de lévriers ont lieu. Après une série de scandales autour de l'utilisation de leurres vivants et de l'abattage de dizaines

de milliers de chiens, l'État de Nouvelle-Galles du Sud, le plus peuplé d'Australie, va bannir cette industrie dynamique.

<https://www.dailymotion.com/video/x4tajnh>

• **Irlande, l'île mystérieuse - dans l'univers des greyhounds**

Reportage de Bertrand Edel/Christian Auxemery/Michel Magnien © France 3 - 2015 « Faut pas rêver »

C'est la passion de millions d'Irlandais et aussi celle de Liam Dowling, éleveur et entraîneur de « greyhounds ». Le greyhound, c'est le lévrier de course, le chien le plus rapide du monde. Chaque semaine, en Irlande, on dénombre plus de 300 courses.

<https://www.youtube.com/watch?v=adHM6tSp0Q8>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Claude KLEIN, ancien président de la Société française des Courses de Lévrier (Liverdy), ancien président de la Fédération française des Sociétés de courses de lévriers

Laëtitia CATHENOZ, vétérinaire, ancienne présidente du Club des Lévrier de Course de la Brie (Liverdy)

Yannick et Jacky FOLLET, ancien président de la Société de l'Aisne des Courses de Lévrier (Soissons)

Michel GEROMET, propriétaire de lévriers

Nathalie et Michel LEBOURG, propriétaires de lévriers

Terence GERARD, propriétaire de lévriers, leurriste

Dominique GRANDJEAN, professeur, responsable de l'Unité de Médecine de l'Élevage et du Sport (UMES) de l'École nationale vétérinaire d'Alfort

Chantal et Christian SIINO, propriétaires de lévriers, éleveurs (« Tepee d'amour »)

Christelle MARLIERE, propriétaire de lévriers, éleveuse (« Haute Croix »)

Frédéric MARLIERE, propriétaire de lévriers, ancien président de la Société de courses du Lévrier Montalbanais

Christine BERGER, propriétaire de lévriers

V.2. Soutiens et consentements reçus

Ont consenti à figurer sur la fiche

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteurs de la fiche

Sophie CHEVALIER, professeure d'anthropologie, Université de Picardie Jules Verne, sophie.chevalier@u-picardie.fr

Thierry WENDLING, chargé de recherche, Héritage (UMR 9022 CNRS - CY Cergy Paris - Ministère de la culture), thierry.wendling@ehess.fr

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Emilio FRIGNATI, doctorant en anthropologie, frignatie@gmail.com, EHES/Paris

Lieux(x) et date/période de l'enquête

France ; 1^{er} janvier 2018-décembre 2020

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

19 mars 2021

Année d'inclusion à l'inventaire

2021

N° de la fiche

Identifiant ARKH